Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

DEPARTEMENT DU DOUBS (25)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Commune de Bouclans

Version validée octobre 2025

Le Doubs (25)

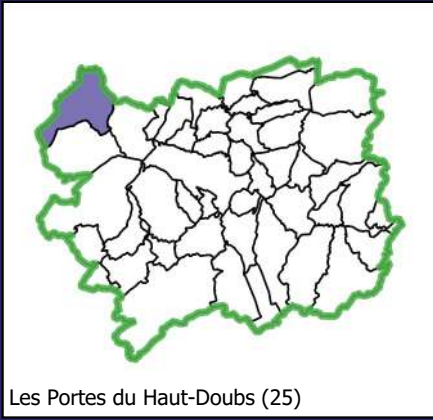

Les Portes du Haut-Doubs (25)

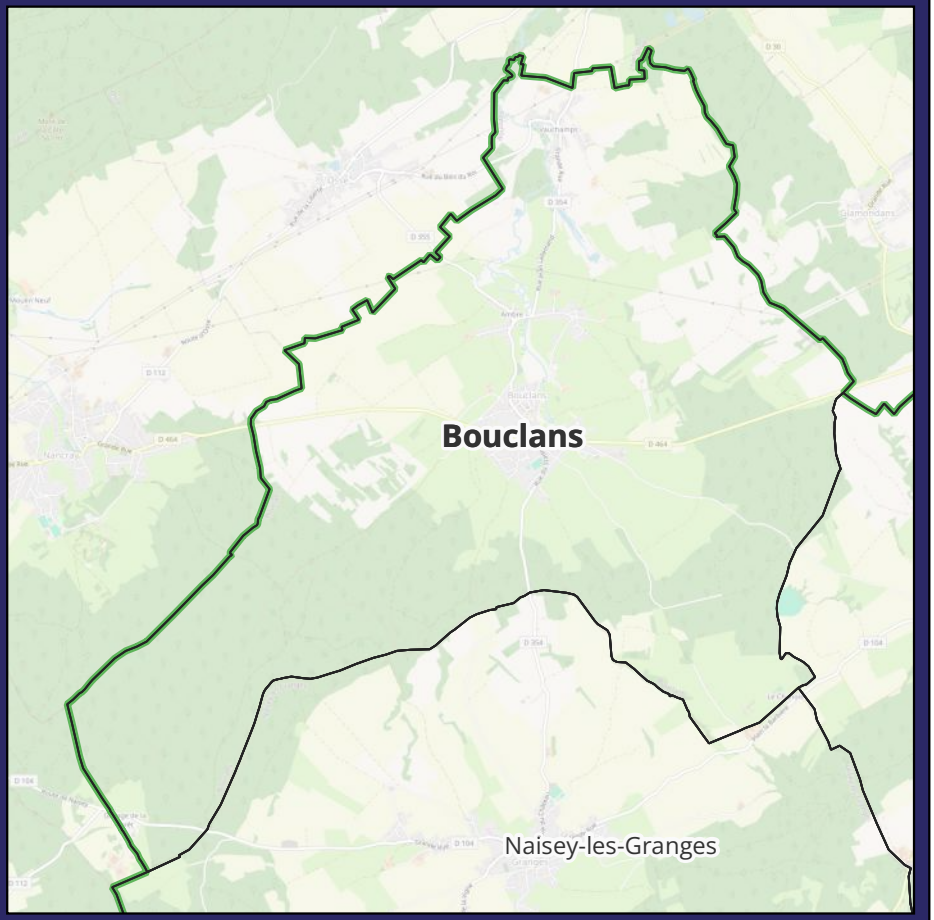

Portes du Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNE DE
BOUCLANS

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

La sécurité des habitants de BOUCLANS fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire,

Martial HIRTZEL

MAIRIE DE BOUCLANS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT DOUBS	PREFECTURE DU DOUBS
03 81 55 20 19	03 81 65 15 15	03 81 25 10 00

LE DROIT A L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.» (article L125-2 du code de l'environnement).

Le Préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des évènements passés et des études effectuées, recense les communes à risque.
Le DDRM du Doubs est disponible à la Préfecture et à la mairie. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.doubs.gouv.fr.

Le maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Le DICRiM reprend les informations transmises par le Préfet. Il informe les habitants de la commune sur :
► les risques naturels majeurs encourus ;
► les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en oeuvre ;
► les consignes de sécurité individuelles à respecter.

SOMMAIRE

INTRODUCTION
► Le Mot du Maire
► Le droit à l'information
► Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
► Carte de synthèse des risques communaux
► Recommandations préventives générales avant sinistre
► Consignes générales à respeter pendant un sinistre
► Recommandations générales après sinistrre

LES RISQUES NATURELS MAJEURS
► Inondation
► Mouvement de terrain, dont Retrait-gonflement des argiles, et Cavités
► Risque sismique
► Risque radon
► Vigilance météo : Fortes précipitations - Inondation ; Orages ; Tempête - Vents violents ; Neige - Verglas ; Grand froid ; Canicule
► Sécheresse
► Feu de forêt

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS
► Transport de matières dangereuses (T.M.D.), dont transport par canalisation
► Risque industriel
► Sites pollués

AUTRES RISQUES
► Pollution / coupure d'eau
► Pollution de l'air extérieur : Particules ; Ozone ; Pollens
► Epidémie et pandémie
► Risque électrique
► Risque nucléaire
► Risque terrorisme - Attentats
► Accident de transport public

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, d'occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :
► une faible fréquence (on finit par oublier).
► une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée:
► à la présence d'un événement (aléa) qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique ;
► à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens ;
► à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqués par l'aléa : la vulnérabilité.

La catastrophe naturelle est un état de fait lié à un phénomène ou une conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsque qu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle". Cette désignation est aussi une reconnaissance qui facilite la prise en charge des dégâts par les assurances.

Les autres risques évoqués dans ce document sont des risques pour lesquels il existe des consignes de sécurité et des réflexes à adopter et qu'il semblait important de rappeler ici.

SOURCES UTILISEES

Les informations portées à connaissance dans ce document d'information communal des risques majeurs sont issues de deux sources d'information principales :
► le Document Départemental des Risques Majeurs du Doubs, que vous pouvez consulter sur le site de la Préfecture : www.doubs.gouv.fr ;
► le rapport de risque de la commune disponible sur www.georisques.gouv.fr ;
► les prévisions du GIEC et d'experts concernant les effets du changement climatique.
Ces sources officielles ont été complétées par la connaissance de terrain des élus municipaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

► Sur la gestion de crise en cas de sinistre sur votre commune : consultez le Plan Communal de Sauvegarde disponible en mairie ou sur le site internet de la commune :

► Sur la prise en compte, la prévention des risques et la gestion de crise à l'échelle intercommunale sur le site de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs : www.portes-haut-doubs.com, consultez le Plan Intercommunal de Sauvegarde et les documents stratégiques suivants : PLUi valant SCOT, Plan Climat des Portes du Haut-Doubs, et Contrat Local de Santé des Portes du Haut-Doubs.

► Pour plus d'information générale sur la prévention des risques : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

CARTE DE SYNTHESE DES RISQUES COMMUNAUX MAJEURS

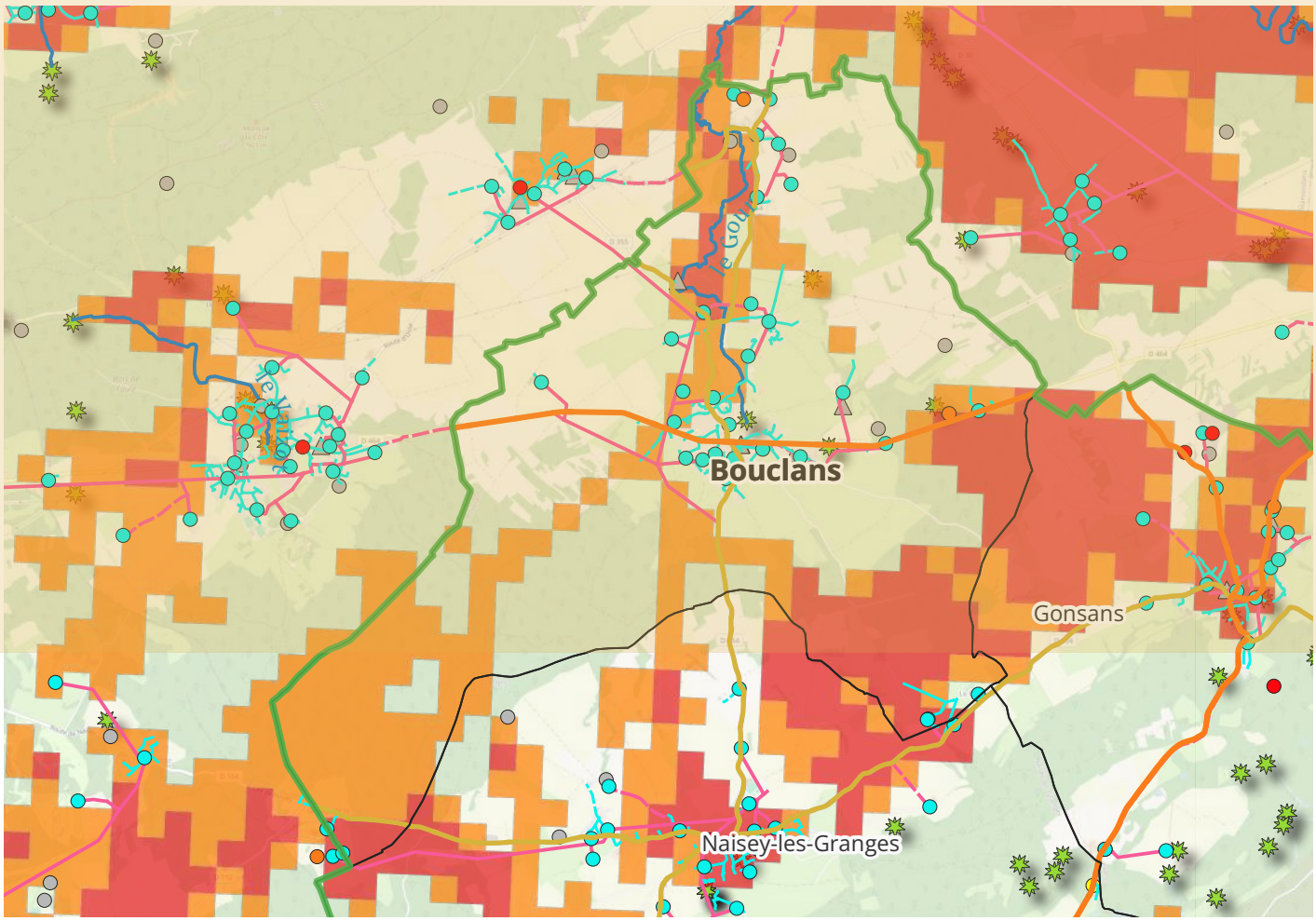

Limites intercommunales
Limites communales

Réseau routier structurant
Axe de 3e importance
Axe de 4e importance

ICPE
Autorisation
Enregistrement

Postes HTA/BT
Lignes aériennes HTA
Lignes aériennes BT
Lignes souterraines HTA
Lignes souterraines BT

Anciens sites industriels et activités de services
Indéterminé
En arrêt

Cours d'eau

Remontée de nappes (trame pixellisée)
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Cavités répertoriées
Cavité naturelle

Mouvements de terrain
Glissement

OpenStreetMap

SYNTHESE DES RISQUES COMMUNAUX MAJEURS

		Selon DDRM 2020	Selon géorisques.gouv.fr 2024	En émergence sous effet du changement climatique
RISQUES NATURELS	Inondation	NON	Existant	OUI
	Mouvement de terrain (global)	NON	Existant	OUI
	Retrait-Gonflement des argiles	OUI	Modéré	OUI
	Risque sismique	Niveau 3	Modéré	NON
	Risque Radon	Risque diffus	Faible	Indirectement
	Vigilance météo	Risque diffus	-	OUI
	Sécheresse	NON	NON	OUI
	Feu de forêt	NON	NON	OUI
RISQUES INDUSTRIELS	Transport de matière dangereuse (global)	Risque diffus	-	Indirectement
	Transport par canalisation	NON	NON	Indirectement
	Risque industriel	NON	NON	Indirectement
	Sites pollués	NON	Concerné	Indirectement
AUTRES RISQUES	Pollution/coupure d'eau	-	-	Indirectement
	Pollution de l'air extérieur	-	-	OUI
	Epidémie et pandémie	-	-	OUI
	Risque électrique	-	-	Indirectement
	Risque nucléaire	NON	NON	Indirectement
	Risque terrorisme Attentats	-	-	Indirectement
	Accident de transport public - ACCITRAPU	-	-	Indirectement

RECOMMANDATIONS PREVENTIVES GENERALES AVANT SINISTRE

INSCRIVEZ VOUS SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES FRAGILES

Si vous ou un de vos proches êtes une personne âgée, isolée ou handicapée : faites-vous connaître auprès des services municipaux pour figurer sur ce registre qui permettra de vous contacter directement en cas de sinistre.

CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h quelle que soit votre situation !

Lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72h sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !
Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit,

en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

PRENEZ CONNAISSANCE DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

Vous êtes en bonne voie, il est dans vos mains...

FORMEZ-VOUS AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Rapprochez-vous des structures actives sur le territoire :
► Sapeurs-pompiers : www.sdis25.fr
► Croix rouge : www.croix-rouge.fr
► Protection civile : www.protection-civile.org
et pourquoi pas les rejoindre dans la durée au service de la sécurité civile en tant que volontaire ou bénévole ?

SACHEZ RECONNAITRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Pour alerter la population en cas de danger immédiat, la France a défini un signal unique au plan national. Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation. Les caractéristiques de l'évènement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.

NUMEROS D'URGENCE & SITES DE REFERENCES

Infos Alertes & Niveaux de vigilance

► www. doubs. gouv.fr
► www.meteofrance.com
► https://apic.meteofrance.fr/

Les radios à suivre

► France Bleu / Ici Besançon :
Besançon 102.8 ou 101.4 FM
Pontarlier 97.2 FM
Morteau 103.9 FM
► France Inter :
Besançon 98.7 ou 90.0 FM
Pontarlier 90.7 FM
Morteau 88.9 FM
► France Info : 104.4 FM
► P'tit Gibus FM : 95.4 FM ou 100.1 FM

Infos transports et conditions de circulation

► www.inforoute25.fr pour les routes départementales
► www.dir.est.developpement-durable.gouv.fr, rubrique conditions de circulation pour les routes nationales
► www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte/ , rubrique Info trafic pour les TER
► www.portes-haut-doubs.com, pour vos services locaux Y'LICO et LiberTàD

CONSIGNES GENERALES A RESPECTER PENDANT UN SINISTRE

En cas d'évènements pour ne pas saturer les moyens de communication et voies de circulation et gêner le travail des secours :
► Ne téléphonez qu'en cas de besoin ;
► Evitez tout déplacement inutile ;
► N'allez pas chercher vos enfants à l'école à moins d'y être invité.

Dans tous les cas :
► Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
► En cas de coupure électrique : ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
► En cas de coupure d'eau : assurez-vous que l'eau du robinet est potable avant de l'utiliser.

RESPECTEZ TOUJOURS LES CONSIGNES DE SECURITE DIFFUSEES PAR LES AUTORITES !

LE DISPOSITIF FR-ALERT

FR-Alert est le dispositif d'alerte et d'information des populations déployé sur le territoire national depuis 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.
Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.
Plus d'infos : https://fr-alert.gouv.fr/propos

RECOMMANDATIONS GENERALES APRES SINISTRE

Pour vos démarches d'indemnisation :
► 1/ Contactez votre assurance ;
► 2/ Prenez des photos de votre sinistre ;
► 3/ Ne jetez rien jusqu'à l'expertise ;
► 4/ Déclarez le sinistre (en recommandé dans les 10 jours suivant le classement CATNAT).

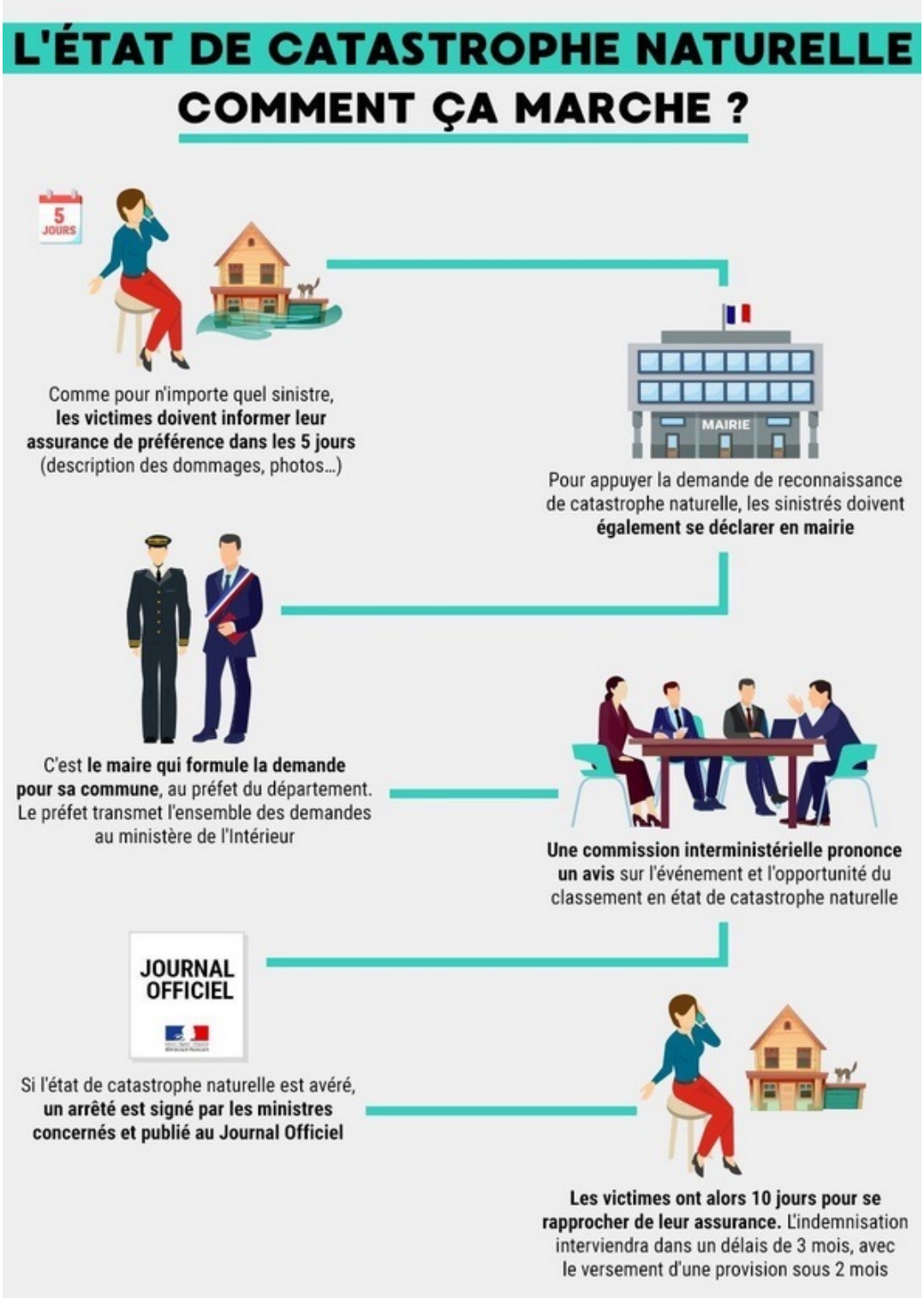

LE RISQUE INONDATION

De quoi s'agit-il ?

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau suite à une forte crue. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La commune peut être concernée par plusieurs types d'inondations :

► Les inondations dues à un débordement du cours d'eau, à une remontée de nappe phréatique ou à une stagnation des eaux pluviales. La rivière sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.

► Les ruissellements de surface : lors de pluie de très forte intensité, en milieu urbain, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parking, toitures…). Les dégâts matériels sont généralement d'une grande ampleur : inondations de caves, sous-sol, rez-de-chaussée, parking…

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Selon les projections du GIEC, le changement climatique entraînera une augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations extrêmes, accentuant le risque d'inondations dans le département du Doubs. Cette tendance est déjà observée, avec des épisodes de fortes pluies plus fréquents, provoquant des crues soudaines et des ruissellements accrus. L'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation, l'asséchement des sols ou leur engorgement amplifie ces phénomènes en limitant l'infiltration de l'eau.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
Existant

Risque en émergence
OUI

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► PLUI valant SCOT : règles urbanisme

La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques inondation (PPRI).

PROTECTION

LE RISQUE INONDATION

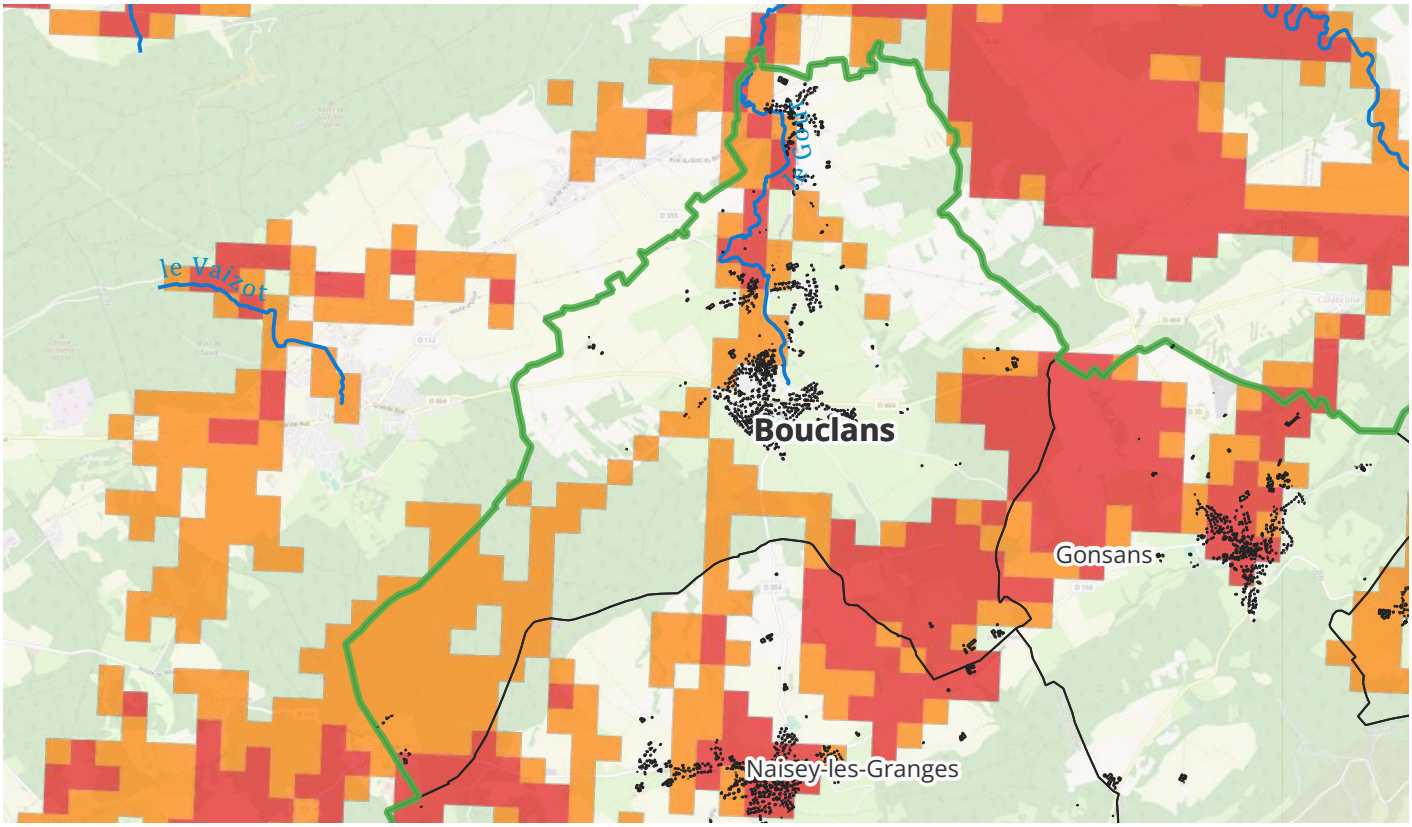

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Informez-vous de l'évolution de la montées des eaux et du niveau de vigilance (sites internet de référence, radio, mairie).

à l'intérieur d'un bâtiment :

► Coupez le gaz et l'électricité.
► Obturez les entrées d'eau: portes, soupiraux, évents.
► Mettez au sec les meubles, objets, matières et produits.
► Faites une réserve d'eau potable et de nourriture.
► Prévoyez les moyens d'évacuation.

à l'extérieur :

► Munissez-vous de vêtements adaptés à la saison.
► Sortez de votre véhicule qui pourrait être emporté par la crue.
► Eloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.

PENDANT

► Conformez-vous aux directives des services de secours.
► Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sol. Ou réfugiez-vous sur un point haut (collines...).
► Signalez votre présence et attendez les secours ou l'ordre d'évacuation.
► Ne vous engagez pas sur une route inondée.
► Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRES

► Videz rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
► Nettoyez, aérez et désinfectez les pièces inondées.
► Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et après vérification technique.
► Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
► Chauffez dès que possible.
► Faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

votre logo

Consignes en cas de vigilance ORANGE :

Consignes en cas de vigilance ROUGE :

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN dont Retrait gonflement des argiles, et Cavités

De quoi s'agit-il ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure.

Dans le Doubs, il peut ainsi se traduire par :

► Des glissements de terrain – Il s'agit de déplacements par gravité instables. De vitesse lente, ils peuvent cependant s'accélérer en phase paroxysmale pour aller jusqu'à la rupture.

►Des effondrements – Ils sont consécutifs de déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes, naturelles ou artificielles.

►Des écroulements et chutes de blocs – Ils résultent de l'évolution de falaises allant, selon les volumes de matériaux mis en jeu, de la simple chutes de pierres, à l'écroulement catastrophique mettant en jeu des ensembles de blocs de plusieurs dizaines de mètres cube.

►Des coulées boueuses et torrentielles – Ce phénomène se caractérise par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Il est consécutif d'une période de forte pluviométrie.

►Les retraits-gonflements des argiles – Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, un tassement irrégulier du sol s'opère en surface : on parle de retrait. Un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

L'évolution du climat a un effet déstabilisateur accru pouvant conduire à des mouvements du sol plus en profondeur qu'actuellement. Elle fragilise les sols et déstabilise les pentes, augmentant les risques tels que glissements et éboulements. Enfin il est estimé que la sinistralité due au retrait-gonflement des argiles augmentera de 44 à 162% d'ici selon les scénarios du GIEC.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune GLOBAL

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
Existant

Risque en émergence
OUI

Spécifique RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Selon DDRM 2020
OUI

Selon georisques.gouv.fr 2024
Modéré

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

Les arrêtés du 29/12/1999 ont concerné l'intégralité du Département du Doubs.
Aucune dégradation de ce type n'a été noté sur la commune.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► PLUI valant SCOT : règles urbanisme

► Si la commune est classée au niveau 2 ou 3 pour le retrait gonflement des argiles, pour votre sécurité, des dispositions réglementaires sont à prévoir en cas de travaux ou de construction.

PROTECTION

Aucune mesure particulière de protection vis-à-vis de ce risque n'est mise en oeuvre sur la commune.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

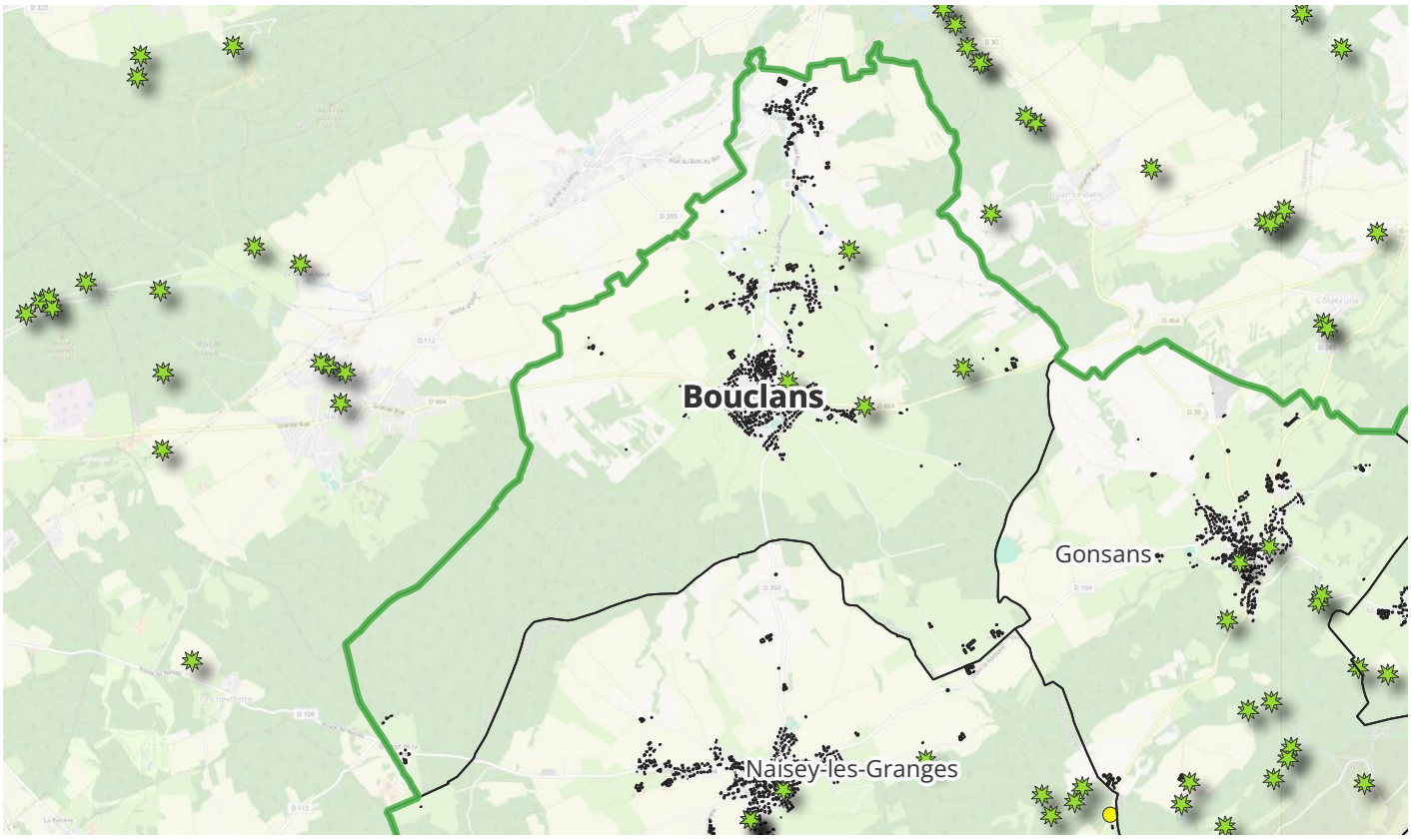

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Informez-vous des risques et de leur localisation potentielle.
► Informez-vous des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène.

► Signalez à la mairie :
- l'apparition de fissures dans le sol,
- les modifications importantes apparaissant dans les constructions,
- l'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain),
- l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

PENDANT

► Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments.
► Fuyez latéralement la zone dangereuse.
► Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
► Ne revenez pas sur vos pas.

APRES

► N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.
► Empêchez l'accès au public.
► Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
► Évaluez les dégâts.

Consignes en cas d'alerte :

Quelques schémas pour mieux comprendre les dirférents phénomènes de mouvement de terrain

Les glissements de terrain :

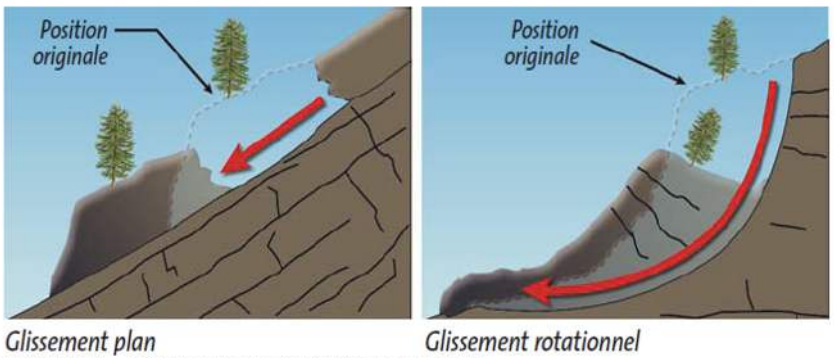

Les écroulements et chute de blocs :

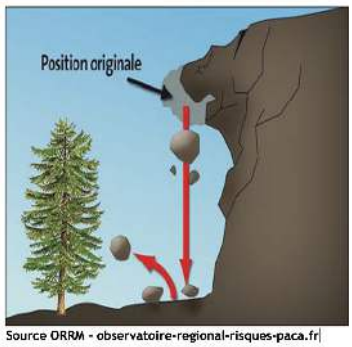

Source : ORRM - observatoire-regional-risques-paca.fr

Les effondrements :

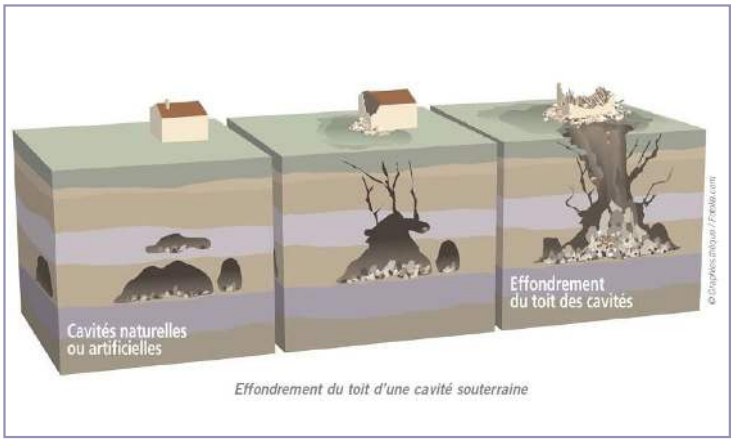

Le retrait-gonflement des argiles :

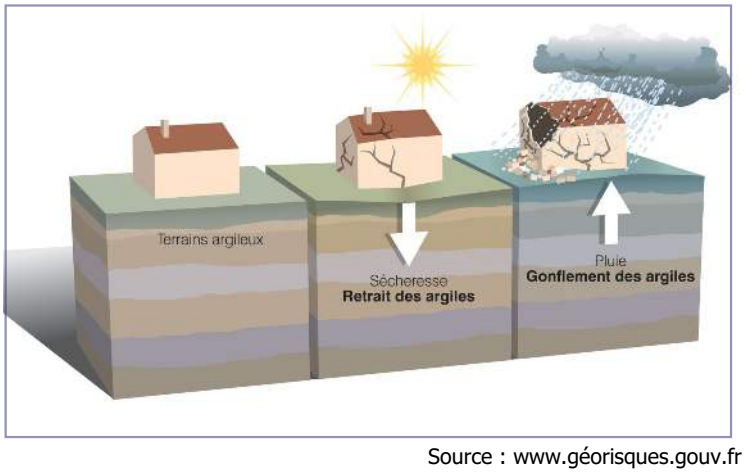

Source : www.géorisques.gouv.fr

LE RISQUE SISMIQUE

De quoi s'agit-il ?

Un séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation, processus tectonique aboutissant à la formation de fractures de roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

La France métropolitaine est considérée comme ayant une sismicité moyenne. Ainsi, le seul séisme d'une magnitude supérieure à 6 sur 9 enregistré au XXe siècle est celui dit de Lambesc, au sud du Lubéron qui fit une quarantaine de victimes en 1909. Depuis 2011, la France dispose d'un zonage sismique en cinq zones (de très faible à forte) en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

Le Doubs a une activité sismique moyenne et régulière, car il se situe dans une zone directement en contact avec la chaîne alpine. Plusieurs séismes importants ont été ressentis depuis le Moyen Âge.

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

Plus d'information sur les sites internet www.planseisme.fr et www.doubs.gouv.fr

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Le changement climatique n'affecte pas directement l'activité sismique, mais peut fragiliser les sols, et les bâtiments (avec les retrait-gonflement des argiles) augmentant l'impact des secousses.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
Niveau 3

Selon georisques.gouv.fr 2024
Modéré

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

L'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

17 vrais séismes ont été recensés en Franche-Comté depuis le début du XXe siècle avec une intensité épicentrale maximale de 5.5 sur 9 sur l'échelle de Richter en 2004 (Source SIsFrance).

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► PLUI valant SCOT : règles urbanisme ??

► Pour information : des obligations en cas de travaux ou de construction sont applicables à partir d'un niveau de risque 4 (sismicité moyenne).

PROTECTION

Aucune mesure particulière de protection vis-à-vis de ce risque n'est mise en oeuvre sur la commune.

LE RISQUE SISMIQUE

Dans le Doubs

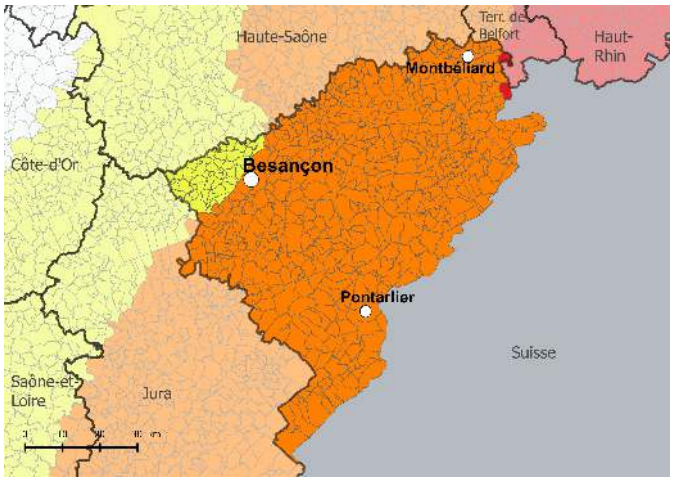

Zones de sismicité

1 - très faible	2 - faible	3 - modérée	4 - moyenne	5 - forte

Ressenti du séïsme du 23/02/2004
ayant pour épicentre Baume-les-Dames

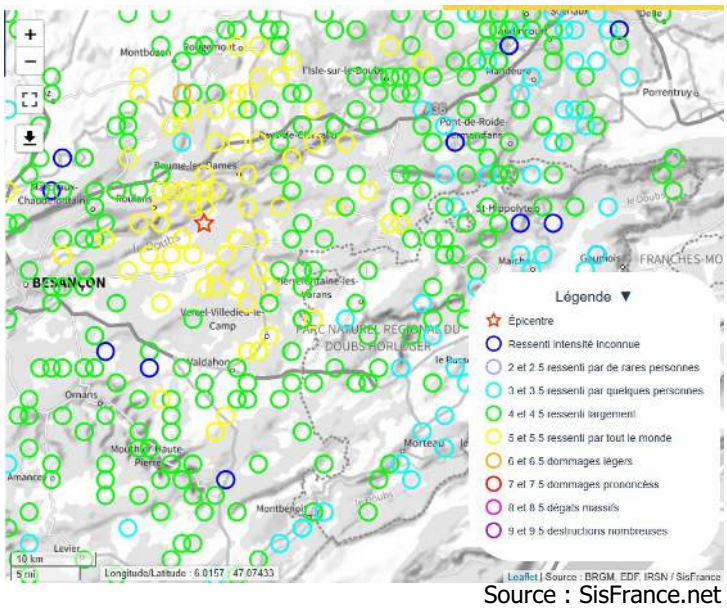

Source : SisFrance.net

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Repérez les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide.
► Fixez les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés.
► Préparez votre kit d'urgence 72h avec les objets et articles essentiels.
► Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment.
► Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité.

APRES

► Méfiez-vous des répliques : après la première secousse, sil peut y avoir d'autres secousses.
► Sortez rapidement du bâtiment.
► Si possible, coupez l'eau, l'électricité et le gaz.
► Ne fumez pas !
► Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.

PENDANT

► Restez où vous êtes !

à l'intérieur d'un bâtiment :

► Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide.
► Eloignez-vous des fenêtres.

à l'extérieur :

► Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...).
► Eloignez-vous des bâtiments.

en voiture :

► Arrêtez-vous et ne descendez pas de votre véhicule avant la fin des secousses.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE... SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE RISQUE RADON

De quoi s'agit-il ?

Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore et incolore, qui provient de la désintégration de l'uranium et du radium. Il est naturellement présent dans les sols, ainsi que dans l'air et l'eau.
Dans certaines circonstances, le radon peut pénétrer à l'intérieur de nos bâtiments et atteindre ainsi des concentrations pouvant être dangereuses pour la santé, d'autant que nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos.

Le radon est classé cancérogène certain par le Centre International de Recherche sur le Cancer depuis 1987. En France, il représente 10% des décès par cancer du poumon, soit 3 000 morts par an (2ème cause de cancer du poumon après le tabac et devant l'amiante). Il représente un enjeu de santé publique.

En France, la cartographie du risque radon a été revue ne 2018 en se basant sur la géologie de surface. Au vu de la nature calcaire du sous-sol, le territoire du Doubs a ainsi classé au niveau 1 sur 3 (faible) sur l'échelle réglementaire.
Pour autant, d'autres facteurs déterminent la présence de radon dans nos environnements intérieurs, comme les caractéristiques du bâtiment, les habitudes des occupants, les spécificités géologiques telles que le karst, etc. Ainsi, dans le Doubs, des mesures ont montré que des taux importants peuvent être présent. Et le radon demeure un risque majeur dans le département du Doubs.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Le changement climatique, en modifiant les conditions de ventilation et d'humidité des sols, peut influencer les remontées de radon et donc leurs concentrations intérieures.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
Risque diffus

Selon georisques.gouv.fr 2024
Faible

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Les mesures réalisées dans les établissements recevant du public et les entreprises sont soumis à la confidentialité.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Le radon est soumis à réglementation dans certains établissements recevant du public et sur les lieux de travail. Il ne l'est pas encore, à ce jour, dans l'habitat.
► Campagne de mesurage du radon dans l'habitat sur le territoires de la CCPHD en 2025.

PROTECTION

► La protection contre le radon est du ressort individuelle et relève des propriétaires de bâtiments.

LE RISQUE RADON

Classement national avant 2018

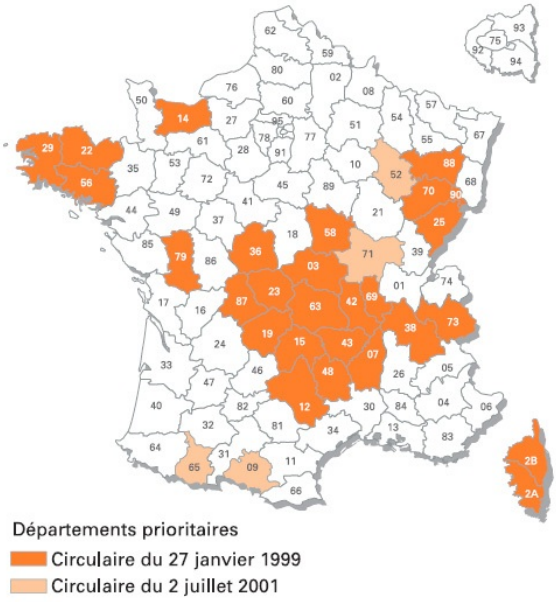

Classement national depuis 2018

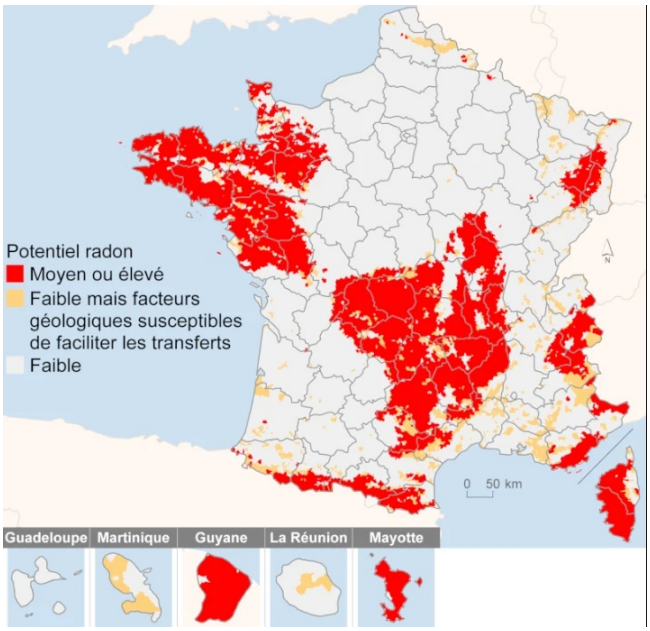

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Des gestes simples peuvent limiter les risques :

► Aérez régulièrement
► Adaptez et entretenez réguilèrement votre système de ventilation

► Evaluez votre niveau d'exposition (kit radon...).

► Réalisez des travaux si nécessaires.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

~ Qualité de l'air intérieur ~

LE RADON

De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches. Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.

Suis-je exposé au radon dans mon logement ?

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une **carte** du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de le mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

Si la concentration est :

> 300 Becquerels (Bq)/m³
➔ **certains gestes permettent de réduire votre exposition.**

> 1 000 Becquerels (Bq)/m³
➔ **contactez un professionnel du bâtiment.**

LES BONS GESTES À ADOPTER

Etanchéifier
• Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).

Bien ventiler
• Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez le régulièrement.
• N'obturez pas les grilles d'aération.
• Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.

Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.

Et, dans tous les cas : de l'air !
• Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement

L'article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par le vendeur ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'**état des risques naturels et technologiques** sera complété, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.

@MinSoliSante | www.solidarites-sante.gouv.fr | www.irsn.fr

LE RISQUE VIGILANCE METEO

De quoi s'agit-il ?

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans le département du Doubs, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

- Niveau 1 - VERT: pas de vigilance particulière.
- Niveau 2 - JAUNE : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Niveau 3 - ORANGE: soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 4 - ROUGE : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Avec le changement climatique, les événements météorologiques deviennent plus fréquents et intenses.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
Risque diffus

Risque en émergence
OUI

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

La commune a resssenti les tempêtes exceptionnelles de nov.1982 et déc.1999.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

PROTECTION

► En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri, la population est avertie par le signal national d'alerte (SNA) et les autres moyens propres à chaque collectivité.

LE RISQUE VIGILANCE METEO : CARTE DE SYNTHESE

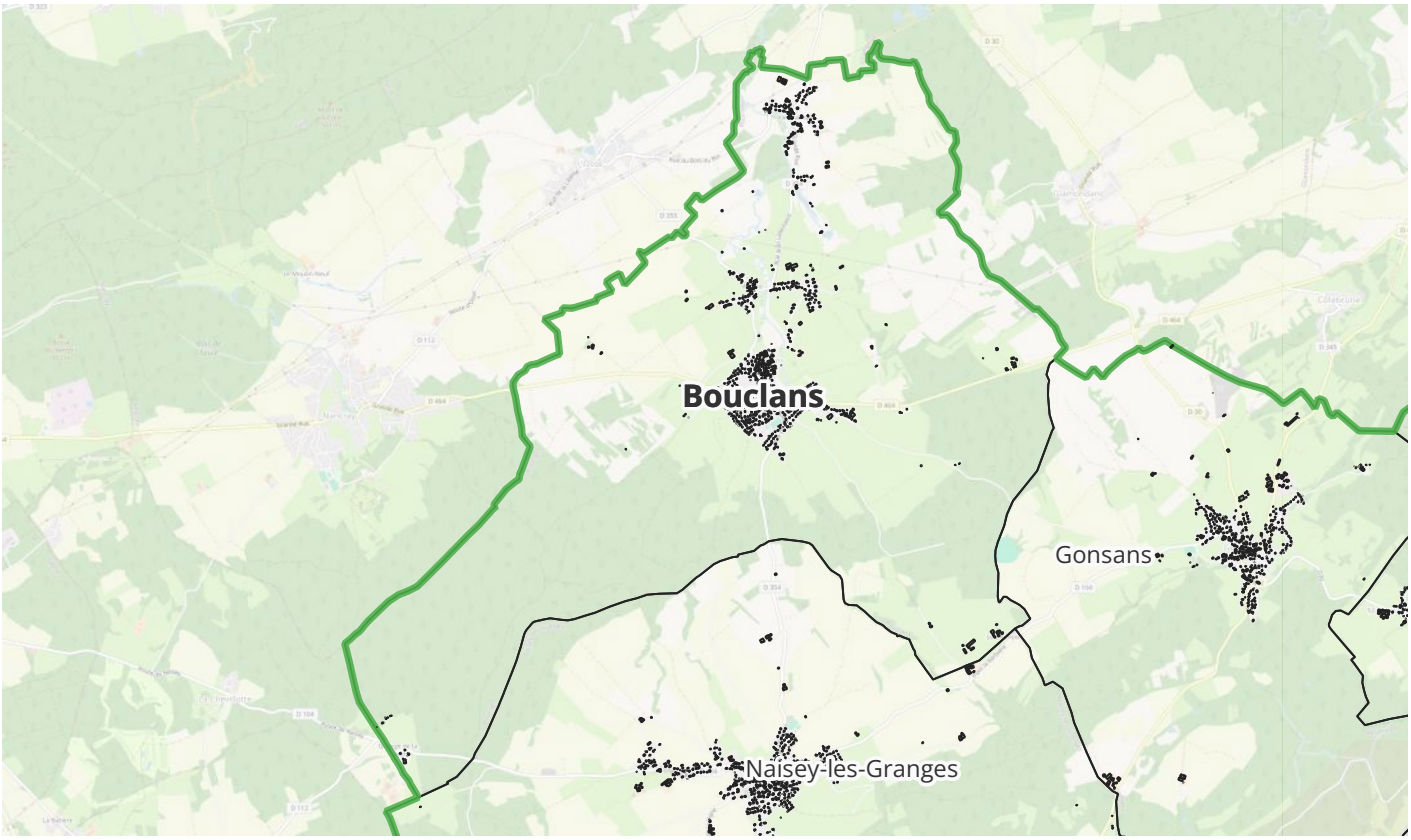

Bâtiments - cadastre 01/01/25
Limites communales
OpenStreetMap
Limites intercommunales

LE RISQUE VIGILANCE METEO : FORTES PRECIPITATIONS – INONDATION ORAGES / TEMPETE – VENTS VIOLENTS

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

La commune a resssenti les tempêtes exceptionnelles de nov.1982 et déc.1999.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

PROTECTION

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE ▶ NIVEAU 3 OU ▶ NIVEAU 4

SUIVEZ L'ÉVOLUTION MÉTÉO : par le biais des médias (radios, télévision) ou sur le site www.meteofrance.fr

FORTES PRECIPITATIONS – INONDATION

► Limitez vos déplacements, et signalez-les à vos proches.
► Surveillez la montée des eaux.
► Respectez les déviations mises en places.
► Ne vous engagez pas sur une voie inondée.

ORAGES

► Évitez les déplacements.
► Ne vous promenez pas en forêt ou en montagne.
► Ne vous abritez pas sous les arbres.
► Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
► Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

TEMPETE – VENTS VIOLENTS

► Limitez vos déplacements et évitez tout déplacement inutile.
► Réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
► Ne vous promenez pas en forêt ou en montagne.
► N'intervenez en aucun cas sur les toitures.
► Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
► Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés (mobilier de jardin, objet divers...).
► Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
► Fermez les portes et les volets.
► Dans la mesure du possible rentrez chez vous.

VIGILANCE FORTES PRECIPITATIONS – INONDATIONS / NIVEAU 3

VIGILANCE FORTES PRECIPITATIONS – INONDATIONS / NIVEAU 4

VIGILANCE ORAGES / NIVEAU 3

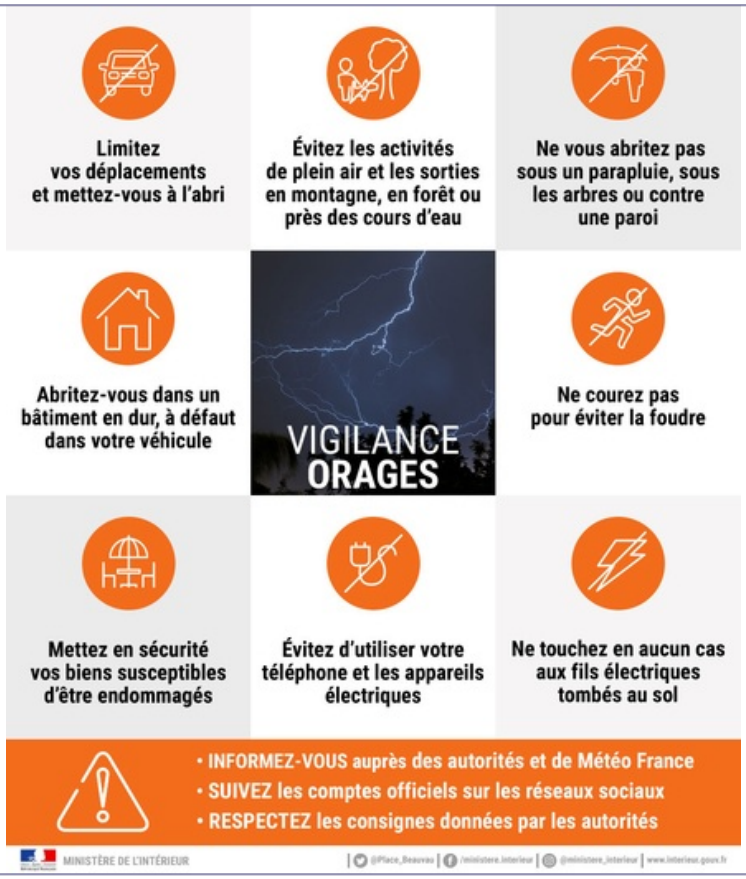

VIGILANCE ORAGES / NIVEAU 4

VIGILANCE TEMPETES – VENTS VIOLENTS / NIVEAU 3

VIGILANCE TEMPETES – VENTS VIOLENTS / NIVEAU 4

LE RISQUE VIGILANCE METEO : NEIGE / VERGLAS – GRAND FROID

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

PROTECTION

Aucune mesure de protection particulière n'est mise en oeuvre sur la commune.

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE ▶ NIVEAU 3 OU ▶ NIVEAU 4

SUIVEZ L'ÉVOLUTION MÉTÉO : par le biais des médias (radios, télévision) ou sur le site www.meteofrance.fr

NEIGE/VERGLAS

► Protégez vos canalisations et compteurs d'eau contre le gel.
► Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant le trottoir (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux au retour du redoux).
► Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux. Soyez prudents et vigilants.
► Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

GRAND FROID

► Protégez vos canalisations et compteurs d'eau contre le gel.
► Évitez les expositions prolongées au froid et au vent : limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur, évitez les sorties le soir et la nuit.
► Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
► Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.
► Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
► Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
► Attention aux moyens utilisés pour vous chauffez : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.
► Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

VIGILANCE NEIGE – VERGLAS / NIVEAU 3

VIGILANCE NEIGE – VERGLAS / NIVEAU 4

VIGILANCE GRAND FROID / NIVEAU 3

VIGILANCE GRAND FROID / NIVEAU 4

LE RISQUE VIGILANCE METEO : CANICULE

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

PROTECTION

Aucune mesure de protection particulière n'est mise en oeuvre sur la commune.

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE ▶ NIVEAU 3 OU ▶ NIVEAU 4

SUIVEZ L'ÉVOLUTION MÉTÉO : par le biais des médias (radios, télévision) ou sur le site www.meteofrance.fr

CANICULE

Pour tous et tout particulièrement les femmes enceintes, les bébés ou les personnes âgées, malades chroniques ou en situation de handicap, ainsi que les travailleurs exposés à la chaleur, pendant une canicule ou une période de fortes chaleurs :

► Buvez régulièrement de l'eau et suffisamment (environ 1.5 litre / jour).
► Mouillez-vous régulièrement le corps pour abaisser votre température corporelle (par exemple en appliquant des linges ou un gant humide sur le visage, les bras, le cou) et en vous vaporisant de l'eau sur le visage… et ventilez-vous.
► Mangez en quantité suffisante (si besoin en fractionnant les repas) pour apporter les sels minéraux nécessaires à l'organisme.
► Ne buvez pas d'alcool.
► Maintenez votre habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée.
► Passez du temps dans un endroit frais ou climatisé (cinéma, bibliothèque, supermarché …).
► Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
► Evitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
► N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

VIGILANCE CANICULE / NIVEAU 3

VIGILANCE CANICULE / NIVEAU 4

EN PÉRIODE DE CANICULE,
QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?
zzzzzZZZZZZ
>38°
CRAMPE
FATIGUE INHABITUELLE
MAUX DE TÊTE
FIÈVRE > 38°C
VERTIGES OU NAUSÉES
PROPOS INCOHÉRENTS
SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15
@MinSoliSante
Ministère des Solidarités et de la Santé

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES
MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR
DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
NE PAS BOIRE D'ALCOOL
ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES
EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15
@MinSoliSante
Ministère des Solidarités et de la Santé

En période de fortes chaleurs ou de canicule
Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...
Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
Je ne reste pas en plein soleil.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
Je ne consomme pas d'alcool.
Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
Je prends des nouvelles de mon entourage.
En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50
inpes

LE RISQUE SECHERESSE

De quoi s'agit-il ?

La sécheresse est un épisode durable de manque d'eau conduisant à différents impacts notamment sur le sol, la végétation et les réservoirs d'eau souterraine. On distingue trois grands types de sécheresses :

► La sécheresse météorologique est provoquée par un manque de pluie ; quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée.

► La sécheresse du sol (« dite sécheresse agricole ») est causée par un manque d'eau dans les sols et nuit au développement de la végétation ; contrairement à son nom, elle touche l'ensemble des sols et plantes.

► La sécheresse hydrologique se produit quand les réserves en eau (nappes, cours d'eau, lacs) descendent sous la moyenne du fait d'un manque de pluie ou d'une forte évaporation liée à de fortes températures.

Quatre niveaux d'alerte sont mis en œuvre progressivement :

- Niveau VIGILANCE : en prévention, particuliers et professionnels sont informés et incités à économiser l'eau.
- Niveau ALERTE : lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique n'est plus assuré.
- Niveau ALERTE RENFORCEE : aggravation de la situation hydrologique sans atteinte trop dure aux usages et au milieu.
- Niveau CRISE : lorsque les usages et le milieu sont durement affectés.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

L'exposition au risque de sécheresse augmente en raison du changement climatique, avec des étés plus chauds et une diminution des précipitations, et en raison de la nature karstique des sols.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
NON

Risque en émergence
OUI

DOMMAGES POSSIBLES

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Arrêtés catastrophes naturelles

Type d'évènement	Date de début	Date de fin	Arrêté du...	Publié au JO le...
Aucun évènement marquant n'est recensé pour votre commune.				

Autres

La commune a ressenti les sécheresses historiques exceptionnelles qui ont touchées toute la France en 1976, 1989-1990, 2003, 2011, 2018, 2022-2023.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Alertes disponibles sur https://vigieau.gouv.fr/

PROTECTION

► Des restrictions d'eau graduelles et temporaires sont déclenchées par les préfets pour préserver les usages prioritaires. Elles sont définies par zone de gestion : bassin versant pour les cours d'eau, nappe ou portion de nappe pour les eaux souterraines. Les mesures sont adaptées en fonction des utilisateurs : ménages, agriculteurs, industries, etc.

LE RISQUE SECHERESSE

Intensité des sécheresses passées dans le Doubs

entre 2013 et 2025

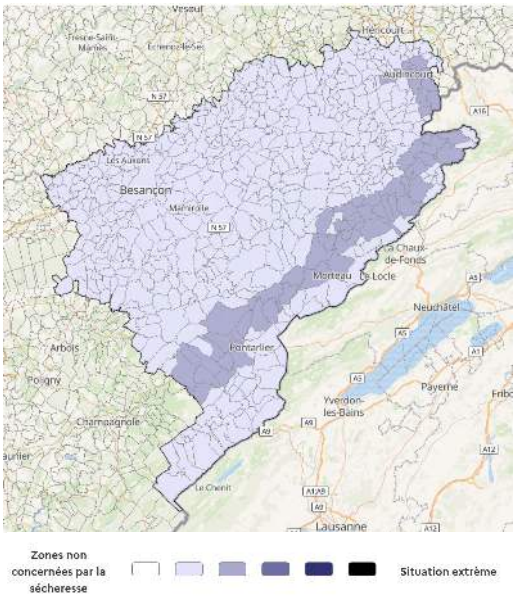

Source : https://vigieau.gouv.fr/

Historique des épisodes de sécheresse sur le territoire des Portes du Haut-Doubs

entre 2013 et 2025

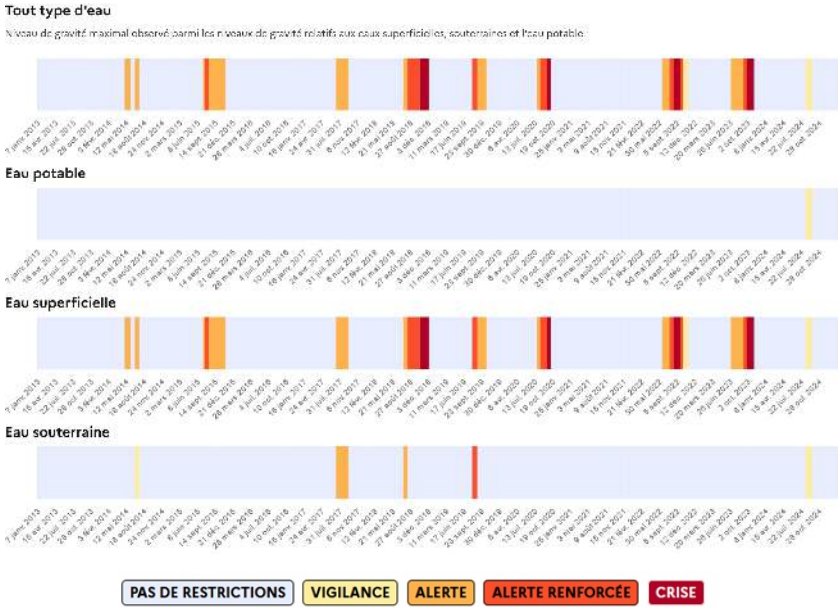

Source : https://vigieau.gouv.fr/

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

► D'une manière générale, n'attendez pas les périodes de séscheresse pour agir : l'eau est un bien précieux, économisons la ! Chaque geste compte !

► Adopter, dès à présent et au quotidien, six gestes simples permettant de réduire votre consommation d'eau.

- Installez des mousseurs sur vos robinets.
- Vérifiez et réparez les fuites.
- Prenez des douches et évitez les bains.
- Installez un récupérateur d'eau de pluie au jardin.
- Plantez des plantes peu gourmandes en eau.
- Installez un goutte-à-goutte pour l'arrosage des plantes qui en ont besoin.

► bAbonnez vous pour recevoir une alerte par mail dès que les restrictions vous concernant changent sur https://vigieau.gouv.fr/

► Respecter les restrictions applicables en fonction du niveau d'alerte.

Recommandations générales à suivre toute l'année

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter

	Arrosage					Nettoyage			Remplissage Vidange	
	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés voir 5	Terrains de golf voir 6	Toitures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voiries	Piscines privées de plus de 1m³	Piscines ouvertes au public
Alerte 1	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf avec matériel à haute pression et autolaveuse	sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	Pas de restrictions particulières
Alerte renforcée 2	sauf de 20h à 8h	sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	sauf terrains à enjeu national ou international dont l'arrosage sera minimal. L'eau de pluie sera privilégiée.	sauf de 20h à 8h pour les greens et départs.	voir4 sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnel	sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée 5 ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	voir 4 sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuse automatique	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS
Crise 3	sans exception	sans exception	sans exception	sauf terrains à enjeu national ou international dont l'arrosage sera minimal. L'eau de pluie sera privilégiée.	pour les greens avec limitation 350 m3 par semaine par tranche de neuf trous	voir4 sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnel	sans exception	voir 4 sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuse automatique	sans exception	sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS

Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.

Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales, industrielles et artisanales.

L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en rigueur).

Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.

Pour les plans d'eau sont interdits les remplissages et les vidanges sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau.

Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

1. Alerte (niveau 1)	Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.
2. Alerte renforcée (niveau 2)	Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.
3. Crise (niveau 3)	Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.
4. Affichette	Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.
5. Terrains de sport	Voir restrictions dans l'arrêté cadre
6. Golf	Restrictions plus strictes dans l'arrêté cadre et voir l'accord cadre golf et environnement 2019-2024.

LE RISQUE FEU DE FORET

De quoi s'agit-il ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (partie haute) est détruite. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Le déclenchement des feux de forêt est lié à des facteurs naturels ou anthropiques :

► Les conditions météorologiques auxquelles le site est exposé : de forts vents accélèrent le dessèchement des sols et de la végétation et favorisent la dispersion du feu ; la chaleur dessèche la végétation ; la foudre est à l'origine de 4 à 7 % des départs de feux ;

► L'état de la végétation : entretien général de la forêt, disposition des différentes strates arborées, type d'essence d'arbres (le pin sylvestre, la bruyère sont très sensibles au feu tandis que le chêne vert, le châtaigner sont plus résistants) ;

► Le relief, dont les irrégularités accélèrent la propagation du feu ;

► Les facteurs anthropiques jouent un rôle prépondérant : ils sont à l'origine de 70 à 80 % des déclenchements des incendies.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Le risque est accru par des périodes de sécheresse et des températures élevées liées au changement climatique. Les forêts du territoire des Portes du Haut-Doubs principalement composées de résineux, et particulièrement touchées par les dépérissements (scolytes...) sont vulnérables à la propagation des flammes.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
NON

Risque en émergence
OUI

DOMMAGES POSSIBLES

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble des forêts situées sur le territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Aucun évènement marquant n'est recensé sur la commune.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► PLUI valant SCOT : règles urbanisme (distance de recul des habitations aux lisières forestières)

► Entretien et gestion des forêts privées par leurs propriétaires et publiques par l'ONF.

► Débroussailage des terrains privés et publics en lisière forestière.

PROTECTION

► En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri, la population est avertie par le système national d'alerte (SNA) et les autres moyens propres à chaque collectivité.

LE RISQUE FEU DE FORET

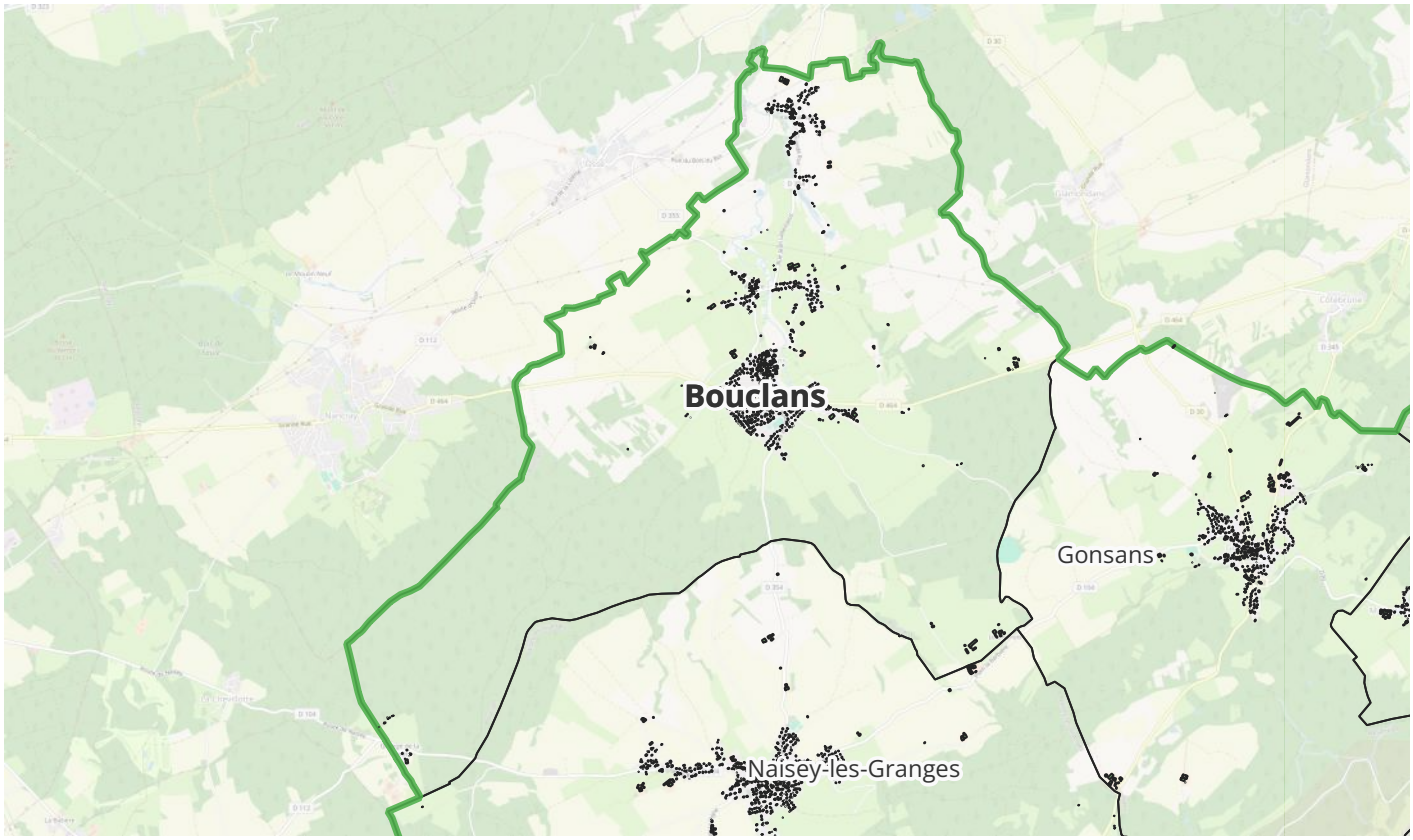

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Repérez les chemins d'évacuation et les abris.
► Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
► Débroussaillez.
► Vérifiez l'état des fermetures (porte/volet) et de la toiture.

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU

► Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
► Si possible, attaquez le feu.

APRES

► Éteignez les feux résiduels.

PENDANT

Dans la nature :

► Eloignez-vous dos au vent.
► Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
► Fermez les volets, les portes et les fenêtres.
► Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
► Respirer à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture :

► Ne sortez pas de votre véhicule.
► Gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Si votre habitation est exposée au feu :

► Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
► Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
► Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZENPRESS

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.), dont par canalisation

De quoi s'agit-il ?

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières. Il ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques.

Les principaux dangers liés aux T.M.D. sont :

► L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.

► L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents TMD concernent des liquides inflammables.

► Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Sur le territoire des Portes du Haut-Doubs, ce risque concernent essentiellement le transport routier et par canalisation, et dans une moindre mesure ferroviaire voire aérien (proximité des aérodromes de La vèze et Chalezeule, zone de survol de l'aviation civile et militaire).

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Indirectement, les conditions climatiques extrêmes induites (fortes pluies, canicules, verglas) peuvent accroître la probabilité d'incidents.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

GLOBAL

Selon DDRM 2020
Risque diffus

Risque en émergence
Indirectement

Spécifique TRANSPORT PAR CANALISATION

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
NON

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Aucun évènement marquant n'est recensé sur la commune.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Entretien régulier des infrastructures routières par les gestionnaires : DIR-Est, Conseil départemental, communes.

► Entretien régulier des infrastructures ferroviaires par SNCF réseau. Rénovation importante en 2 phases entre 2019 et 2024.

PROTECTION

► En cas d'accident nécessitant une mise à l'abri, la population est avertie par le système national d'alerte (SNA) et les autres moyens propres à chaque collectivité.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

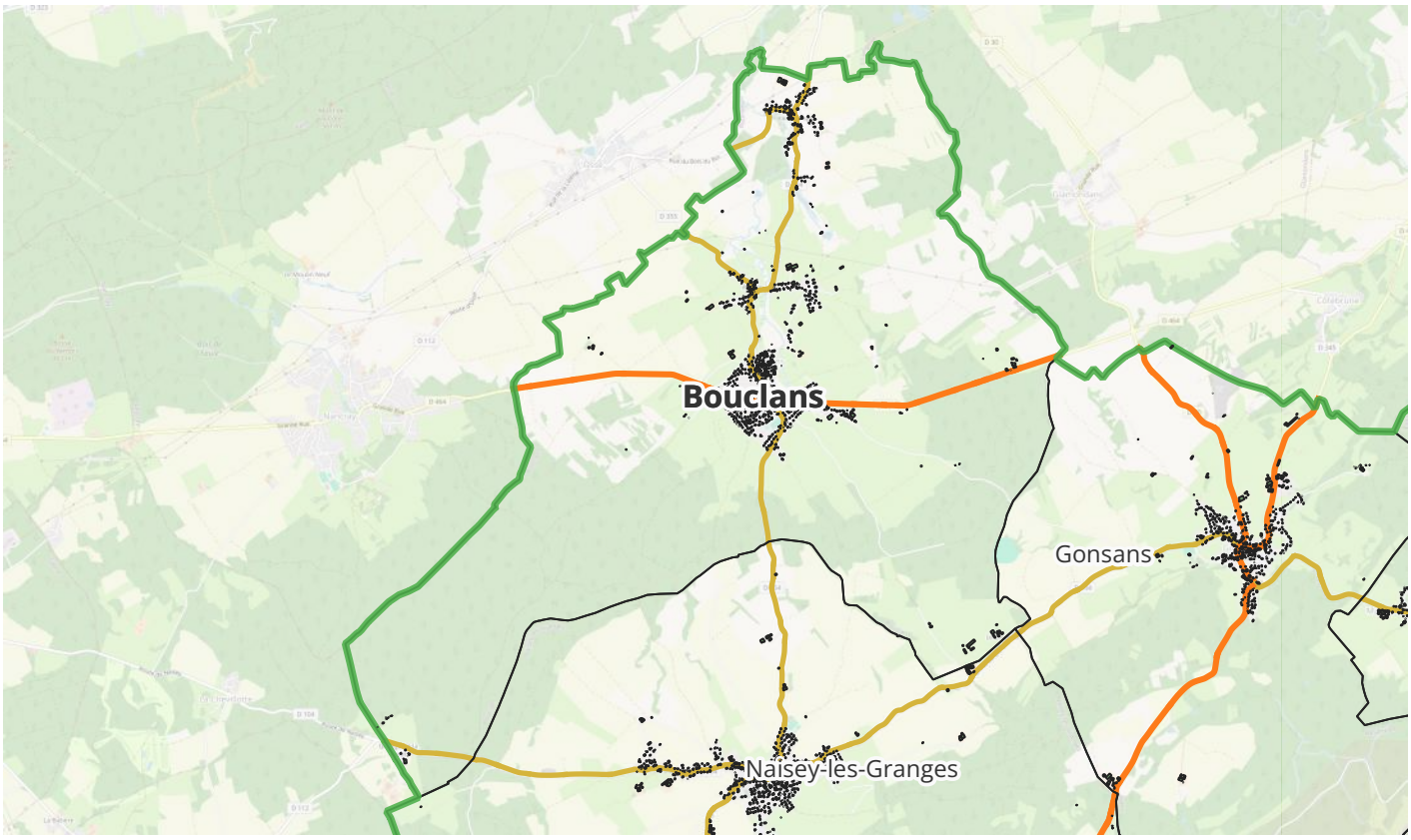

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.

APRES

► A la fin de l'alerte, aérez les bâtiments.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident T.M.D. :

► Protégez et balisez les abords pour éviter un «sur-accident».
► Faites s'éloigner les personnes situées à proximité.
► Ne fumez pas.
► Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).

En cas de fuite de produit :

► N'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact : lavez-vous et si possible changez-vous).
► Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.
► Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri.
►Ne fumez pas et éteignez toute flamme. Evitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

Le numéro d'identification du DANGER (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la MATIÈRE (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau

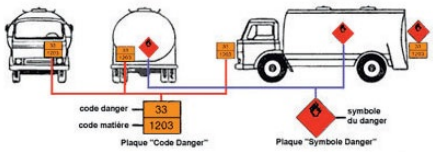

Les plaques "symbole de danger" de l'ADR

N°1 Sujet à l'explosion divisions 1.1, 1.2, 1.3 — N°1.4 Sujet à l'explosion division 1.4 — N°1.5 Sujet à l'explosion division 1.5 — N°1.6 Sujet à l'explosion division 1.6

N°2.1 Gaz inflammable et non toxique — N°2.2 Gaz non inflammable et non toxique — N°2.3 Gaz toxique

N°3 Danger de feu (matière liquide inflammable)

N°5.1 Matière comburante — N°5.2 Peroxyde organique Danger d'incendie — N°6.1 Matière toxique — N°6.2 Matière infectieuse

N°4.1 Danger de feu (matière solide inflammable) — N°4.2 Matière sujette à inflammation spontanée

N°7A Matière radioactive dans des colis de catégorie I — N°7B Matière radioactive dans des colis de catégorie II — N°7C Matière radioactive dans des colis de catégorie III

N°4.3 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau

N°7E Matière fissile de la classe 7 — N°8 Matière corrosive — N°9 Matières et objets divers présentant, au cours du transport, un danger autre que ceux visés par les autres classes

Source : https://www.orleans.fr/demarches-et-services/risques-majeurs/risques-de-transports-de-matieres-dangereuses

LE RISQUE INDUSTRIEL

De quoi s'agit-il ?

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant.
Ce risque peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux ou, par effet domino, dans un ensemble d'établissements installés sur un même site. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les soumet à des réglementations nationales et européennes ainsi qu'à des contrôles réguliers.

Les principales manifestations de ces accidents industriels sont :
► L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud avec risque de brûlures et s'asphyxie.
► L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
► La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.
Ces différentes manifestations peuvent être associées. Leurs causes peuvent être directes (défaillance technique, carence humaine, etc.) ou indirectes (inondation, etc.)

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Indirectement, le changement climatique, avec l'augmentation des températures et des événements extrêmes, peut aggraver ces risques en favorisant les incidents (incendies, explosions).

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
NON

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

Cf. liste et carte page suivante.
Aucun site SEVESO n'est répertorié sur le territoire des Portes du Haut-Doubs. Les sites SEVESO les plus proches se situent sur les agglomérations de Besançon et Montbéliard. On notera en particulier 2 installations SEVESO seuil haut : à Nancray (dépôt pétrolier de la Société Française Du Pipeline Du Jura) et Deluz (installations de stockage et de chargement / déchargement de gaz propane de la Société Butagaz).

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Aucun évènement marquant n'est recensé sur la commune.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Les installations considérées comme les plus dangereuses ont à mettre en place à leur charge des mesures de prévention, de protection et de secours. Des plans propres à l'industrie (Plan d'Organisation Interne) ou relevant du Préfet (Plan Particulier d'Intervention) précisent l'organisation des secours en cas d'accident sur certains de ces sites et font l'objet de manoeuvres ou d'exercices réguliers avec le concours des Services d'Incendie et de Secours.
www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr

PROTECTION

► En cas d'accident nécessitant une mise à l'abri, la population est avertie par le système national d'alerte (SNA) et les autres moyens propres à chaque collectivité.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

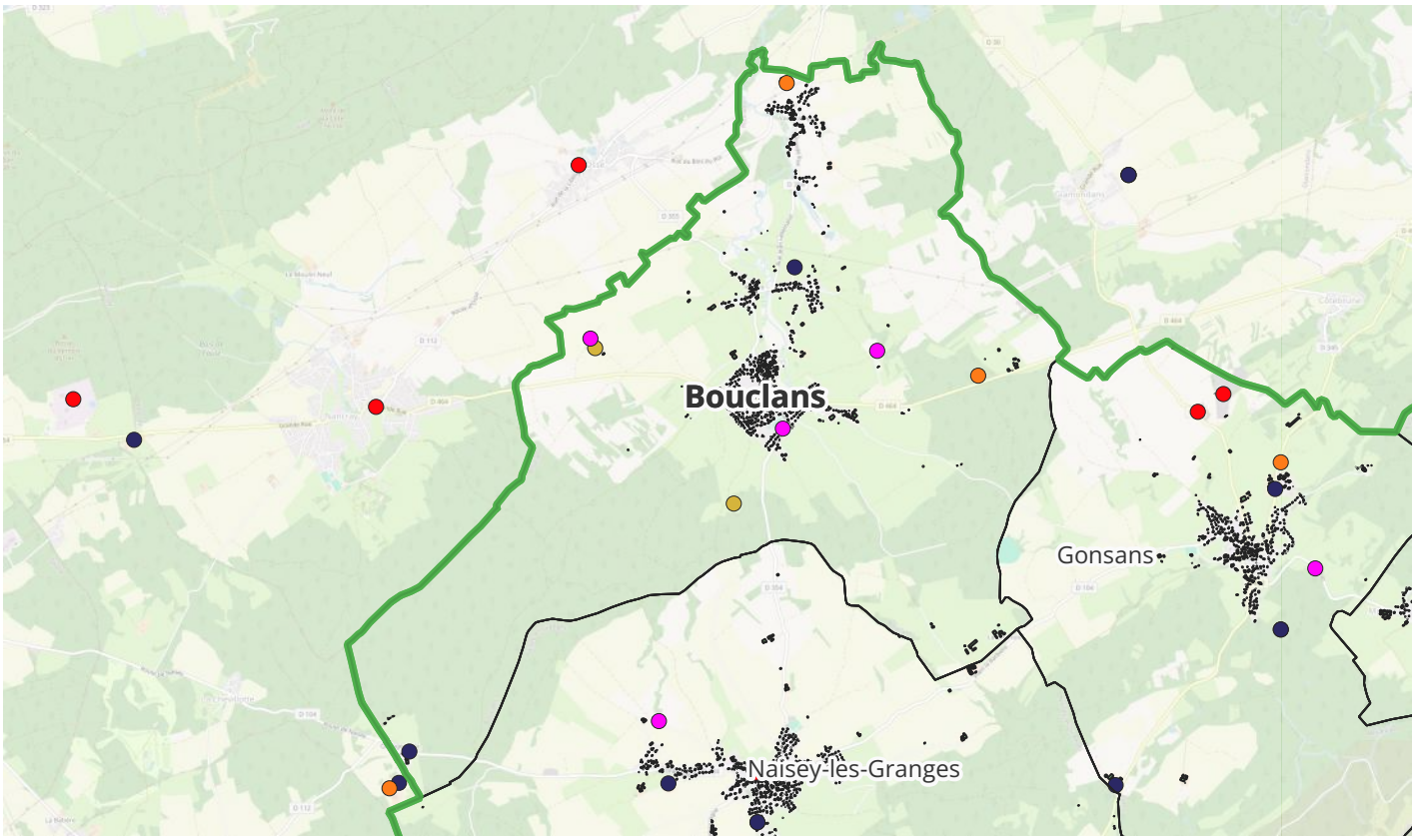

Limites intercommunales
Limites communales
Antennes_relais

ICPE
Autorisation
Enregistrement
Non ICPE
Autres régimes

Bâtiments - cadastre 01/01/25 copie
Limites communales
Limites int

Sites SEVESO

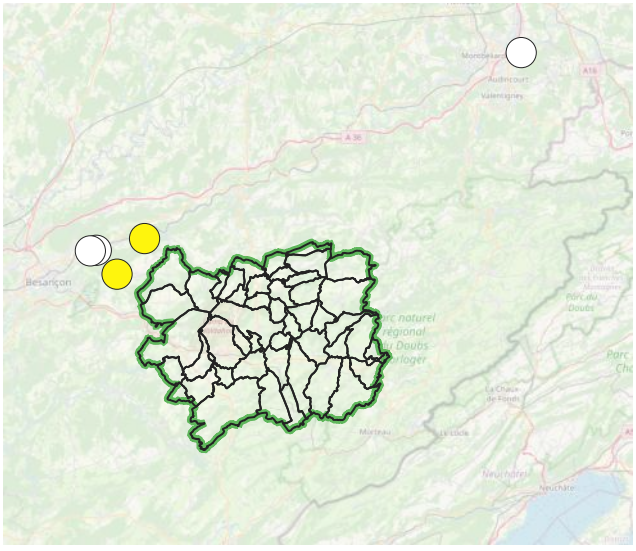

Carte_Risque industriel
ICPE
ICPE > SEVESO
Seveso seuil haut
Seveso seuil bas

Fonds de carte
Limites communales
Limites intercommunales
OpenStreetMap

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité.

DES L'ALERTE

► Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
► Fermez toutes les ouvertures.
► Arrêtez la ventilation, bouchez les entrées d'air, réduisez le chauffage.
► Écoutez la radio : toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité seront données.
► N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer.
► Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libre pour les urgences et les secours.
► Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

APRES

► A la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.

Liste des établissements relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la base des informations 2023 mises à disposition sur Géorisques.gouv.fr

Etablissement	Activités	Adresse	Régime ICPE
GAEC DU CARON	NULL	10, rue de la Crait	Autres régimes
GEN'IATEST	NULL	4 rue des Epicéas	Autres régimes
EARL DU POITOT	NULL	1 RUE DU MOULIN JACQUES	Enregistrement
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE P	Commerce de détail, à l?exception d	Déchetterie de Bouclans - Courbe Cc	Enregistrement
ALT RECUP	Commerce de gros, à l?exception de	Parcelle ZE 83	Non ICPE
BOUQUET ROLAND BERNARD CHRIS	NULL	BOUQUET ROLAND	Non ICPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

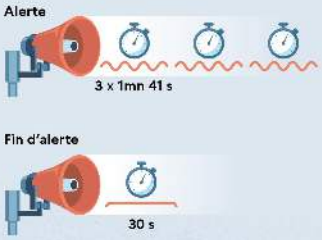

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

votre logo

LE RISQUE SITES POLLUES

De quoi s'agit-il ?

Un site pollué est un site, qui du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Indirectement, Le changement climatique, en modifiant les conditions de précipitations et d'humidité, peut favoriser la libération ou la propagation de polluants dans les sols et les nappes phréatiques.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
Concerné

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

Cf. carte et liste pages suivantes.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Aucun évènement marquant n'est recensé sur la commune.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► La carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) inventorie les établissements industriels ou de service dont l'activité passée est susceptible d'avoir été à l'origine d'une pollution (par exemple blanchisserie, station-service, abattoir, élevage, industrie pharmaceutique...). Cet inventaire est enrichi progressivement dès lors qu'un établissement cesse son activité.
Attention : L'inscription d'un établissement dans la CASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

PROTECTION

Aucune mesure particulière mise en oeuvre.

LE RISQUE SITES POLLUES

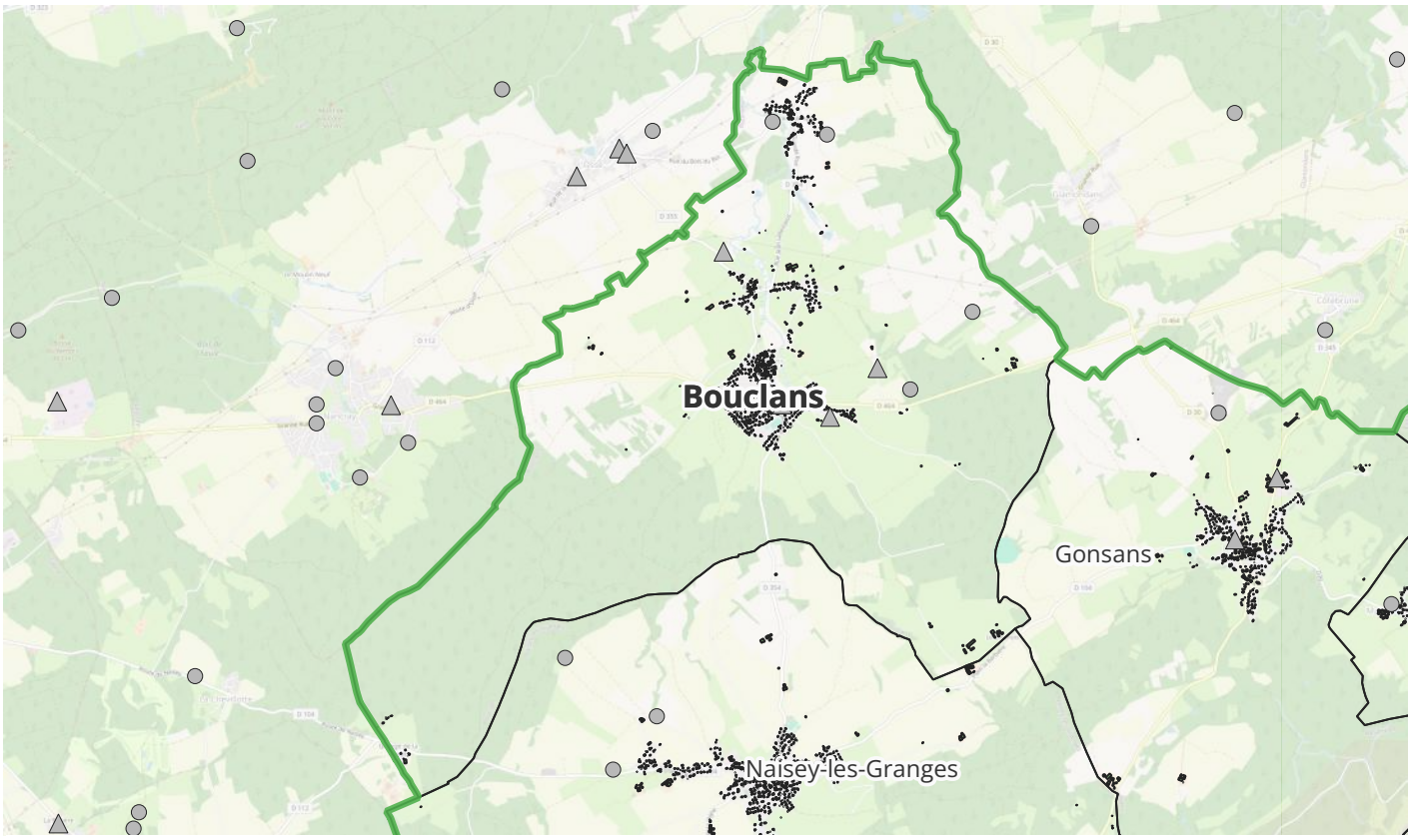

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

- ► Ne jamais pénétrez pas un site pollué sans y avoir été autorisé.
- ► Ne cueillez et ne consommez pas les plantes et fruits poussant sur un site pollué.
- ► Respectez les consignes de sécurité et d'équipements requis.

Liste des anciens sites industriels et activités de services recensés dans CASIAS :

Pour accéder la fiche détaillée d'un site, saisissez dans votre navigateur l'adresse suivante :
https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/ suivi du code du site.
Exemple pour le site code SSP3843000 : https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3843000
RAPPEL / Attention : L'inscription d'un établissement dans la CASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Etablissement	Adresse	Etat d'activité	code_metie
Atelier de fabrication de pièces de	15 Chemin Château d'eau (du)	Indéterminé	SSP3841051
NULL	Le long de la RN 464	Indéterminé	SSP3841052
Transformation des métaux	NULL	Indéterminé	SSP3844617
Réparation automobile	NULL	Indéterminé	SSP3844619
Décharge	lieu dit Grange du chenil	En arrêt	SSP3844621
Regroupement d'ordures ménagèr	lieu dit Courbe Combe	Indéterminé	SSP3846891
Station d'épuration	lieu dit Pré de Fol	Indéterminé	SSP3846946
Décharge	lieu dit Les Chaudevaux - Courbe C	En arrêt	SSP3846971
Dépôt de déchets	NULL	Indéterminé	SSP3847111

LE RISQUE POLLUTION DE L'AIR EXTERIEUR

De quoi s'agit-il ?

Les polluants de l'air sont nombreux. Il est possible de les classer selon leur caractéristique (chimique, physique ou biologique), selon leur origine (anthropique ou naturelle), selon leur type de formation (primaire ou secondaire) mais aussi selon leur impact (environnemental ou sanitaire). La qualité de l'air est étroitement liée aux phénomènes météorologiques. La météorologie influence la transformation, la dispersion, l'accumulation ou la retombée de la pollution.

Hors accident industriel, les 3 principales pollutions de l'air rencontrées sur le territoire sont :

► les particules essentiellement issues du chauffage au bois et des transports.

► l'ozone, polluant secondaire issu de la réaction entre les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV) présents dans l'air, sous l'effet du soleil et des fortes chaleurs. Il est nocif pour la santé humaine mais aussi pour la végétation.

► les pollens, dans certaines circonstances, peuvent provoquer des allergies. Certains pollens sont trés allergènes comme les pollens d'ambroisie. Chez des individus sensibles, ils provoquent des affections le plus souvent bénignes, parfois sévères voire invalidantes : irritations, rhinite, éternuements, conjonctivites, larmoiements... Les petits pollens, qui pénètrent jusque dans les bronches, peuvent provoquer des crises d'asthme. La pollution atmosphérique peut augmenter le risque d'allergie aux pollens, soit en modifiant l'allergénicité des pollens, soit en fragilisant les voies respiratoires.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Les périodes de chaleur intense, renforcées par le changement climatique, peuvent aggraver la concentration de polluants comme les particules fines, la formation d'ozone, et les émissions de pollens.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Risque en émergence
OUI

DOMMAGES POSSIBLES

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

Aucun évènement marquant n'est recensé sur la commune.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Bulletins d'information émis par ATMO BFC.

► Campagne de mesure de la qualité de l'air sur le territoires de la CCPHD en 2022-2023.

► Lutte coordonnée contre l'ambroisie sur le territoire des Portes du Haut-Doubs.

► Plan régional ozone en BFC

PROTECTION

Aucune mesure particulière de protection vis-à-vis de ce risque n'est mise en oeuvre sur la commune.

LE RISQUE POLLUTION DE L'AIR EXTERIEUR : LES PARTICULES

Nombre moyens de jours de dépassement du seuil UE
en 2022 et 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

Le seuil UE pour les particules les plus fines (PM2.5) est de 25 µg/m³ d'air en moyenne annuelle à ne pas dépasser pour la santé humaine.

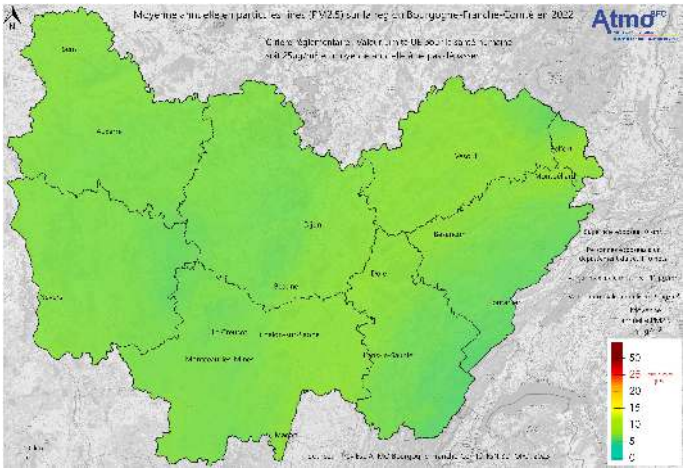

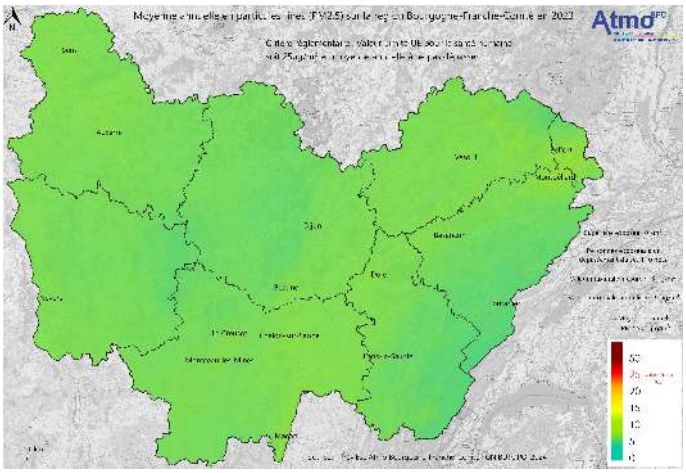

Nombre de jours de dépassement du seuil OMS
en 2022 et 2023 en Bourgogne-Franche-Comté

Le seuil OMS pour les particules les plus fines (PM2.5) est de 5 µg/m³ en moyenne annuelle à ne pas dépasser.

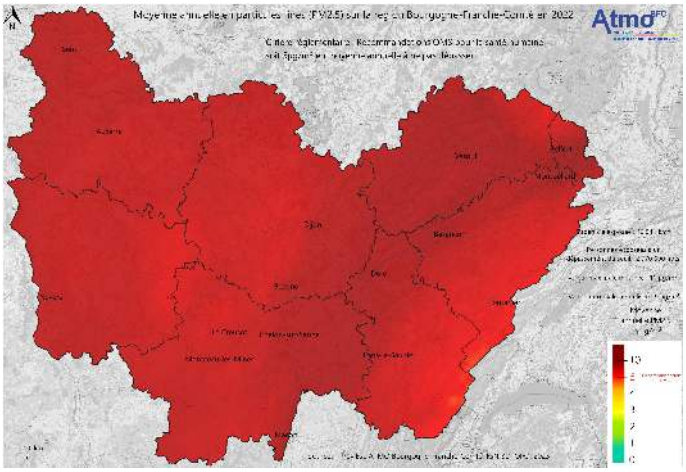

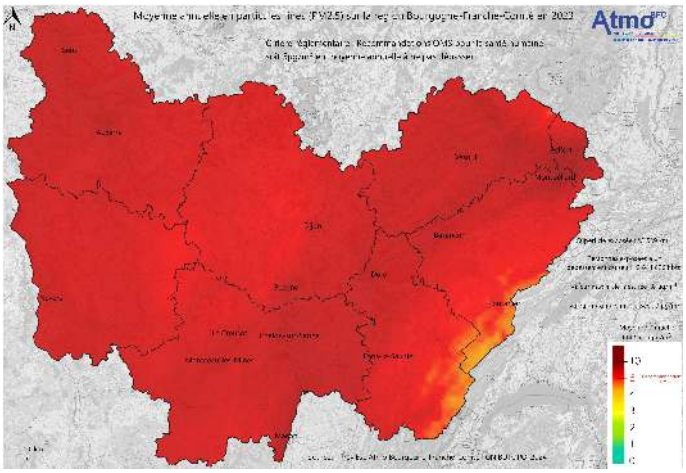

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Pour vos déplacements :
► Privilégiez les transports en commun si le trajet est long : bus, train, covoiturage....
► Privilégiez le vélo ou la marche si le trajet est cours.

Au jardin :
► Ne brûlez pas vos branchages ni aucun déchet à l'air libre. Apportez les en déchéterie.

Si vous vous chauffez au bois :
► Privilégier les équipements performants avec un haut rendement de combustion (label flamme verte).
► Ne brûlez que du bois bien sec et de qualité.
► Entretenez votre appareil ainsi que le conduit (2 fois/an).
► Rechargez le bois lorsque les braises sont encore vives.
► Adoptez l'allumage inversé : les grosses bûches sont en bas sur la cendre sur deux niveaux en croix, puis les petites bûches sur les grosses de la même façon. Le tirage est ouvert. Le cube d'allumage est placé en haut.

Adoptez de nouveaux réflexes mobilité !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADEME

COMMENT CONCILIER CHAUFFAGE AU BOIS ET QUALITÉ DE L'AIR ?

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE À BIEN UTILISER

Le chauffage au bois domestique = **35 % des énergies renouvelables** consommées en France

- un combustible local
- moins d'importation d'énergie fossile

43 % des émissions de particules fines (PM2,5) annuelles en France

Jusqu'à **10 fois moins** de particules fines émises avec un appareil performant bien utilisé

LA SOLUTION : UNE COMBUSTION OPTIMALE

Du bois bien sec

plus performant et moins polluant que du bois humide

- stocké sous abri bien ventilé depuis au moins 18 mois,
- ni traité, ni peint, ni souillé,
- porteur d'un label.

Rentrer les bûches 48h à l'avance pour parfaire le séchage.

Un tirage maîtrisé

- ouvrir toutes les entrées d'air à l'allumage ou lors du rechargement,
- réduire les entrées d'air quand le feu a bien pris, sans jamais les fermer complètement.

Une vitre encrassée signale une mauvaise combustion : ouvrir les entrées d'air.

plus de chaleur et de confort

moins de bois consommé

moins d'émissions polluantes

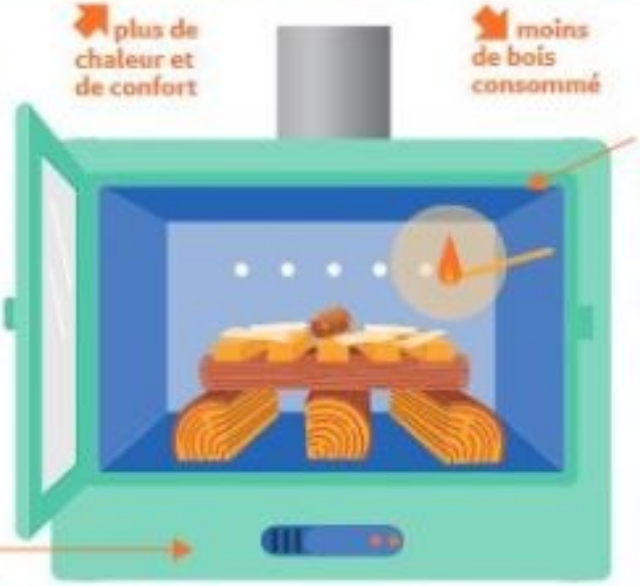

Un allumage inversé

- des bûches fendues, empilées du plus gros au plus petit diamètre et bien espacées pour que l'air circule,
- sur le dessus : du bois de cagette en peuplier et/ou un allume-feu sans produit pétrolier (ex : laine de bois).

Pourquoi allumer le feu par le dessus ?
Les fumées générées par la combustion sont captées et consumées par les flammes qui les surplombent. Ce type d'allumage est moins polluant, plus efficace et plus économique que la méthode traditionnelle.

Un chargement modéré et régulier

Ajouter du bois quand les braises sont encore vives sans surcharger le foyer, y compris à l'allumage

POUR FAIRE ENCORE MIEUX

1. **Bien lire la notice de l'appareil** pour en tirer le meilleur parti : calibre des bûches, chargement, réglage du tirage, entretien…
2. **Faire entretenir son installation** par un professionnel.
3. **Veiller au ramonage de la cheminée** au moins 1 fois par an (1 mm de suie dans le conduit = 10 % de bois consommé en plus !) et éviter les bûches de ramonage, polluantes et moins efficaces.
4. **Remplacer son vieil appareil de chauffage** (antérieur à 2002) par un appareil performant (éligible à MaPrimeRénov'), labellisé « Flamme verte », en veillant à ne pas le surdimensionner.

POUR ALLER PLUS LOIN Guides de l'ADEME « Poêle à bois, chaudière ou insert ? » et « Le chauffage au bois mode d'emploi »

Découvrez les aides disponibles et faites-vous accompagner gratuitement par les conseillers FAIRE : 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

~ Qualité de l'air ~

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES*

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ

Maintenez les activités modérées (vélo, marche, jeux dans le parc...) **mais réduisez, voire reportez, les activités physiques intenses** susceptibles d'entraîner un essoufflement (football, course à pieds...)

Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts

Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été

Soyez vigilants et adoptez des gestes spécifiques vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles

Les effets sur la santé :

- Maux de tête, difficultés respiratoires, allergies, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), asthme, AVC, troubles cardiaques, hypertension...
- Ces effets dépendent : de la nature du polluant, de la taille des particules, des caractéristiques (âge,sexe...), des modes de vie (tabagisme...), de l'état de santé, de la durée d'exposition et de la dose inhalée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution.
- En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.
- Un **épisode de pollution** est observé quand la concentration d'un ou plusieurs polluants dépasse les seuils réglementaires horaires ou journaliers. Il existe deux seuils : le **seuil d'information** et le **seuil d'alerte**.

- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...
- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ***http://solidarites-sante.gouv.fr • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »***
- ***http://ecologique-solidaire.gouv.fr • Dossier « air »***

*et au dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO_2).

Rédaction : Direction générale de la Santé - Réalisation : DICOM des ministères sociaux, sur la base des affiches réalisées par la Ville de Grenoble avec le réseau français des villes-santé de l'OMS (RFVS) - Février 2018

Atmo France

http://solidarites-sante.gouv.fr | MinSoliSante | @MinSoliSante / @AlerteSanitaire

ars Agence Régionale de Santé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

~ Qualité de l'air ~

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES

LES GESTES À ADOPTER

POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES FEMMES ENCEINTES, NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS

Maintenez les sorties et activités habituelles mais limitez-les, si possible, dans la durée

Évitez les zones à fort trafic routier aux heures de pointe

Dans tous les cas : continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été

Évitez que les enfants pratiquent des activités physiques et sportives intenses, autant en plein air qu'à l'intérieur

Surveillez l'apparition de gêne respiratoire (asthme, sifflement, essoufflement, palpitations) En cas de symptômes, consultez un professionnel de santé

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les nourrissons et jeunes enfants ont un appareil respiratoire encore en cours de développement, ce qui les rend plus fragiles vis-à-vis des polluants de l'air.
- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution. En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.

- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...
- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- *http://solidarites-sante.gouv.fr • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »*
- *http://ecologique-solidaire.gouv.fr • Dossier « air »*

Rédaction : Direction générale de la Santé - Réalisation : DICOM des ministères sociaux, sur la base des affiches réalisées par la Ville de Grenoble avec le réseau français des villes-santé de l'OMS (RFVS) - Février 2018

Atmo France

http://solidarites-sante.gouv.fr | MinSoliSante | @MinSoliSante / @AlerteSanitaire

ars Agence Régionale de Santé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

~ Qualité de l'air ~

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES*

LES GESTES À ADOPTER
POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES PLUS DE 65 ANS ET DES PERSONNES SENSIBLES ET VULNÉRABLES

Privilégiez les activités modérées
(celles n'occasionnant pas d'essoufflement)
en évitant les zones à fort trafic routier aux heures de pointe

Surveillez votre état de santé
Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque
(asthme, sifflement, palpitations),
signalez-le à un professionnel de santé
et privilégiez les sorties plus brèves
et demandant le moins d'efforts

Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Si vous avez plus de 65 ans ou que vous souffrez de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires (asthme...), les pics de pollution peuvent avoir des conséquences sur votre état de santé. Certaines personnes peuvent également voir certains symptômes apparaitre ou être amplifiés en cas de pics de pollution.
- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution. En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.

- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...
- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ***http://solidarites-sante.gouv.fr • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »***
- ***http://ecologique-solidaire.gouv.fr • Dossier « air »***

*et au dioxyde d'azote (N02) et dioxyde de soufre (SO_2).

Rédaction : Direction générale de la Santé - Réalisation : DICOM des ministères sociaux, sur la base des affiches réalisées par la Ville de Grenoble avec le réseau français des villes-santé de l'OMS (RFVS) - Février 2018

Atmo France

http://solidarites-sante.gouv.fr | MinSoliSante | @MinSoliSante / @AlerteSanitaire

ars Agence Régionale de Santé

LE RISQUE POLLUTION DE L'AIR EXTERIEUR : L'OZONE

Nombre moyens de jours de dépassement du seuil UE
entre 2021 et 2023

Le seuil UE est de 120 µg/m³ d'air en maximum journalier sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans.

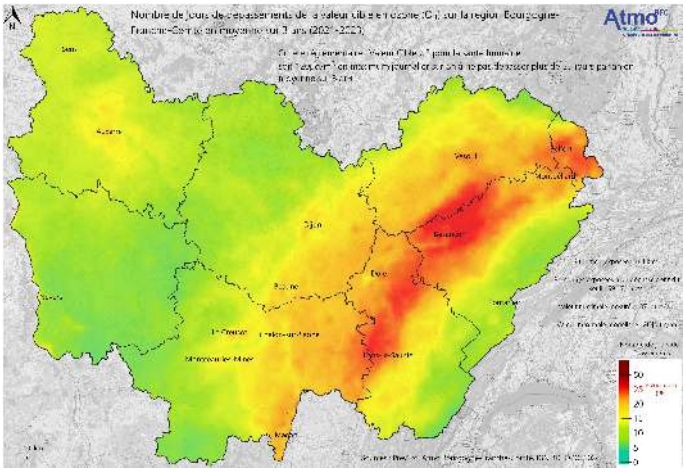

Nombre de jours de dépassement du seuil OMS
en 2022 et 2023

Le seuil UE est de 5 µg/m³ en moyenne annuelle à ne pas dépasser.

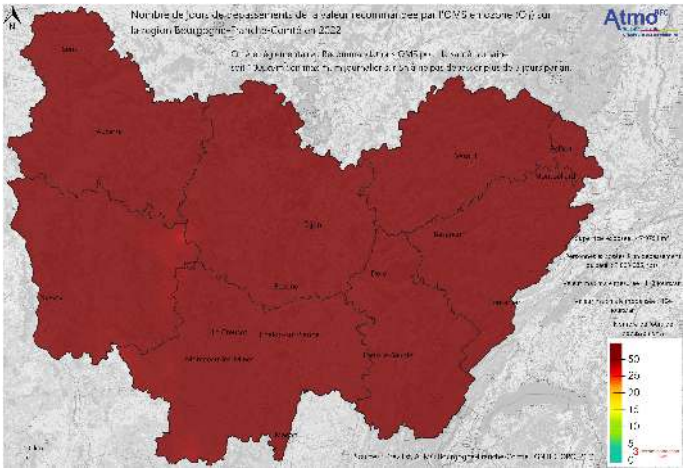

Indicateur de protection de la végétation (AOT40)
en moyenne entre 2019 et 2023

Le seuil UE est de 18 000 µg/m³ d'air calculé à partir de valeur entre 8h et 20h de mai à juillet en moyenne sur 5 ans.

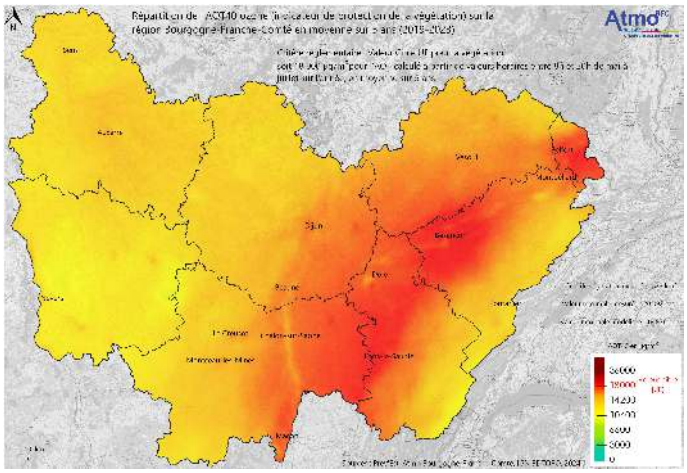

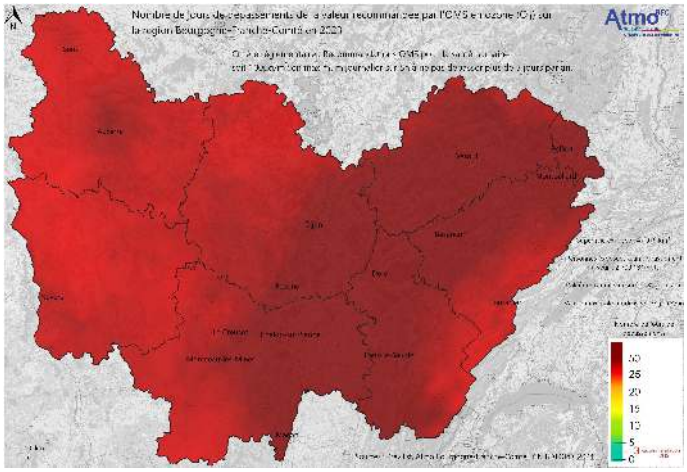

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Pour réduire la pollution à l'ozone, il faut réduire les émissions de ses précurseurs.

► Dans votre intérieur, agissez pour réduir les émissions de composés organiques volatiles :
- quand vous faites le ménage ;
- quand vous aménagez votre intérieur ;
- quand vous réalisez des travaux.

► Les agriculteurs travaillent de leur côté à la réduction des émissions de méthane qui est un autre gaz précurseur de l'ozone.

Les bons réflexes pour réduire les émissions de COV (précurseur de l'ozone) dans votre intérieur

QUAND JE FAIS LE MÉNAGE

- Je privilégie des solutions mécaniques plutôt que l'usage de produits dès que possible (par exemple, un ventouse pour déboucher des canalisations).
- Je choisis des produits « naturels » : savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate de soude, citron et la fameuse huile de coude. L'ensemble de ces produits ont des caractéristiques propres pour effectuer les tâches ménagères.
- Je suis attentif à l'étiquetage des produits d'entretien que j'utilise.
- Je limite le nombre d'ingrédients dans le cas où je fabrique mes produits ménagers.
- Je réduis autant que possible l'usage des huiles essentielles dans mes produits ménagers. Bien que possédant de nombreuses vertus, les huiles essentielles sont des COV d'origine naturelle avec un impact direct sur la santé.
- Je fais attention au dosage des produits d'entretien. Un surdosage ne nettoie pas plus efficacement mais augmente l'émission de polluants COV.

QUAND J'AMÉNAGE MON INTÉRIEUR

- Je privilégie les meubles en bois massif : les meubles en aggloméré ou contreplaqué libèrent plus de COV.
- J'aère les meubles neufs à l'extérieur des pièces à vivre avant leur installation.
- J'évite les sprays et diffuseurs qui amplifient la diffusion des COV.
- Je limite autant que possible l'utilisation d'encens, de diffuseurs de parfums et d'huiles essentielles et de bougies dans les environnements intérieurs, en particulier en présence de personnes sensibles (enfants, femmes enceintes, personnes souffrant de troubles respiratoires).

QUAND JE RÉALISE DES TRAVAUX

- J'adopte les techniques de pose de revêtements de sol sans colle.
- Je suis attentif à l'étiquetage des produits d'entretien que j'utilise.
- Je bannis les solvants et je nettoie uniquement à l'eau. J'utilise du papier de verre pour décaper, plutôt que du solvant.

Source : ARS BFC - Plan ozone 2021-2023

~ Qualité de l'air ~

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ

L'ozone est un polluant particulièrement irritant, en particulier sur le système respiratoire et le système cardiovasculaire. Ses effets (aggravés par des températures élevées) peuvent affecter une grande partie de la population, mais certaines personnes sont plus à risque.

Populations sensibles et vulnérables :

Évitez les sorties l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximal

Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues

Population générale :

Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Celles se déroulant en intérieur peuvent être maintenues

Soyez vigilants et adoptez les gestes spécifiques vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles

Et dans tous les cas :

Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été

Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.
Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts

LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'ozone est un polluant dit « secondaire » car il n'est pas directement rejeté dans l'atmosphère par une activité (industrie, transport...). Il se forme par des réactions chimiques entre plusieurs polluants sous l'action des rayons UV du soleil et en l'absence de vent. Il est surtout présent en été.
- Il est capable de se disperser sur de grandes distances et ainsi traverser toute l'Europe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- *http://solidarites-sante.gouv.fr • Dossier « qualité de l'air extérieur »*
- *http://ecologique-solidaire.gouv.fr • Dossier « air »*
- *https://www.ineris.fr • Dossier thématique « ozone »*

Rédaction : Direction générale de la Santé - Réalisation : DICOM des ministères sociaux, sur la base des affiches réalisées par la Ville de Grenoble avec le réseau français des villes-santé de l'OMS (RFVS) - Février 2018

http://solidarites-sante.gouv.fr | MinSoliSante | @MinSoliSante / @AlerteSanitaire

LE RISQUE POLLUTION DE L'AIR EXTERIEUR : LES POLLENS

Calendrier pollinique en Bourgogne-Franche-Comté

Les saisons de pollinisation varient selon les espèces végétales, les régions, les années et les conditions météorologiques. En Bourgogne-Franche-Comté, on assiste généralement à trois périodes de pollinisation au cours de l'année :

- La première période débute au cœur de l'hiver, aux environs de fin janvier, pour finir au printemps, courant mai, avec les pollens d'arbres et d'arbustes.
- La seconde se produit au printemps jusqu'à la fin de l'été, avec les pollens d'herbacées, comme les graminées, le plantain, l'oseille…
- Certaines espèces d'arbres comme le châtaignier, le cèdre ou le tilleul, et d'herbacées, comme l'ambroisie qui est hautement allergisante, sont plus tardifs, et libèrent leurs pollens de l'été à l'automne.

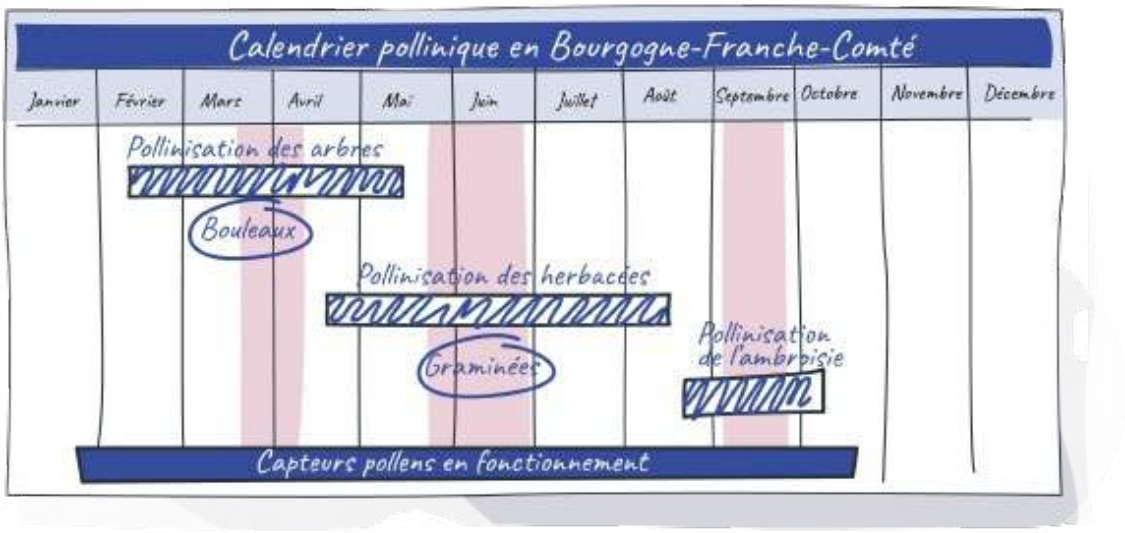

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Abonnez-vous au bulletin pollinique émis par ATMO BFC :
https://www.atmo-bfc.org/air/outils/information/abonnements-mail

PENDANT LA PERIODE DE POLLINISATION

Si vous êtes allergique aux pollens en général :

► Ne séchez pas votre linge à l'extérieur pendant votre période d'allergie.
► Aérez votre chambre tôt le matin.
►Limitez les grandes sorties champêtres en pleine période pollinique.
► Rincez vos cheveux le soir avant d'aller vous coucher.
► En voiture, roulez vitres fermées. La climatisation avec filtre à pollens est préférable.
► Lavez-vous régulièrement le nez avec du sérum physiologique.
► Le port de lunettes peut limiter l'impact sur les yeux.
► Évitez les efforts intenses à l'extérieur pendant la période pollinique.

Si vous êtes allergique aux graminées :

► Faites tondre votre pelouse régulièrement, pour éviter qu'elle dissémine ses pollens.
► Fermez les portes et fenêtres pendant les tontes.
► Évitez de sortir immédiatement après l'orage.
► Préférez les zones côtières pour vos vacances estivales.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

~ Qualité de l'air ~

SAISONS POLLINIQUES

LES GESTES À ADOPTER

SI VOUS ÊTES ALLERGIQUE

(Recommandations sanitaires générales du Haut Conseil de la santé publique)

À la maison

- Rincez vos cheveux le soir

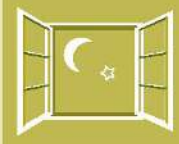

- Aérez au moins 10 mn par jour, de préférence avant le lever et après le coucher du soleil

- Évitez d'aggraver vos symptômes en ajoutant des facteurs irritants ou allergisants (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies, etc.)

À l'extérieur

- Éviter les activités extérieures qui entraînent une surexposition aux pollens : tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives, etc. En cas de nécessité, privilégiez la fin de journée et le port de lunettes de protection et d'un masque

- Évitez de faire sécher le linge à l'extérieur

- En cas de déplacement en voiture, gardez les vitres fermées

Soyez encore plus attentif à ces recommandations en cas de pics de pollution atmosphérique et n'hésitez pas à consulter un professionnel de santé (médecin généraliste, allergologue...) en cas d'aggravation des symptômes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plusieurs sites Internet ou applications mobiles vous permettent d'être informé des alertes polliniques :

- « bulletin d'alerte pollinique » et application smartphone « Alertes pollens » du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) ;
- « alerte pollens ! » de l'association des pollinariums sentinelles® de France ;
- site de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de votre région.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ***http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/pollens-et-allergies***
- ***http://www.pollens.fr/accueil.php***
- ***http://www.alertepollens.org/***

Rédaction : Direction générale de la Santé - Réalisation : DICOM des ministères sociaux – Février 2018

http://solidarites-sante.gouv.fr | MinSoliSante | @MinSoliSante / @AlerteSanitaire

ars Agence Régionale de Santé

LE RISQUE SANITAIRE : EPIDEMIE ET PANDEMIE

De quoi s'agit-il ?

Une épidémie correspond à une augmentation de l'incidence d'une maladie en un lieu et un moment donné, sans nécessairement comporter de notion de contagiosité.

Une épizootie est une maladie touchant une espèce animale ou un groupe d'espèces dans un région plus ou moins vaste. Celle-ci peut devenir une zoonose si elle se transmet à l'Homme. Elle peut ensuite se transformer en épidémie si elle se transmet entre les Hommes.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'Homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Le territoire des Portes du Haut-Doubs, comme le reste de la France, peut être exposé à des risques d'épidémies ou de pandémies, exacerbés par les déplacements de populations qu'engendrent le changement climatique. Le changement climatique peut affecter la propagation de certaines maladies en modifiant l'habitat des vecteurs, comme les moustiques.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Risque en émergence
OUI

DOMMAGES POSSIBLES

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné.

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

La commune a été touchée par l'épidémie de COVID19 en 2020.

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

PROTECTION

Aucune mesure de prévention particulière n'est mise en oeuvre sur la commune.

LE RISQUE SANITAIRE : EPIDEMIE ET PANDEMIE

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

► Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique…).
► Evitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites-vous diagnostiquer.
► Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place en cas de risque sanitaire.
► Faites vous vacciner dès lors qu'une campagne de vaccination contre la pandémie est spécifiquement organisée.
► En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

Les réflexes pris durant la pandémie de Coronavirus préservent aussi des autres maladies infectieuses :

LE RISQUE ELECTRIQUE

De quoi s'agit-il ?

Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit et le risque d'arc électrique. Les conséquences sont l'électrisation, l'électrocution, l'incendie, l'explosion…

Le risque électrique sur le territoire des Portes du Haut-Doubs est lié aux pannes de réseau, souvent aggravées par des intempéries (tempêtes, neige, orages) et des défaillances techniques.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Indirectement, le changement climatique, avec des phénomènes météorologiques plus extrêmes, peut augmenter la fréquence des incidents.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est concerné, et plus particulièrement aux abords des lignes et poteaux haute tension et basse tension.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Entretien du réseau et de ses abords (élagage...) par RTE et ENEDIS.
► Pour tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, une DT-DICT (Déclaration de Travaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) doit impérativement être remplie.

PROTECTION

Aucune mesure de protection particulière vis-à-vis de ce risque n'est mise en oeuvre sur la commune.

LE RISQUE ELECTRIQUE

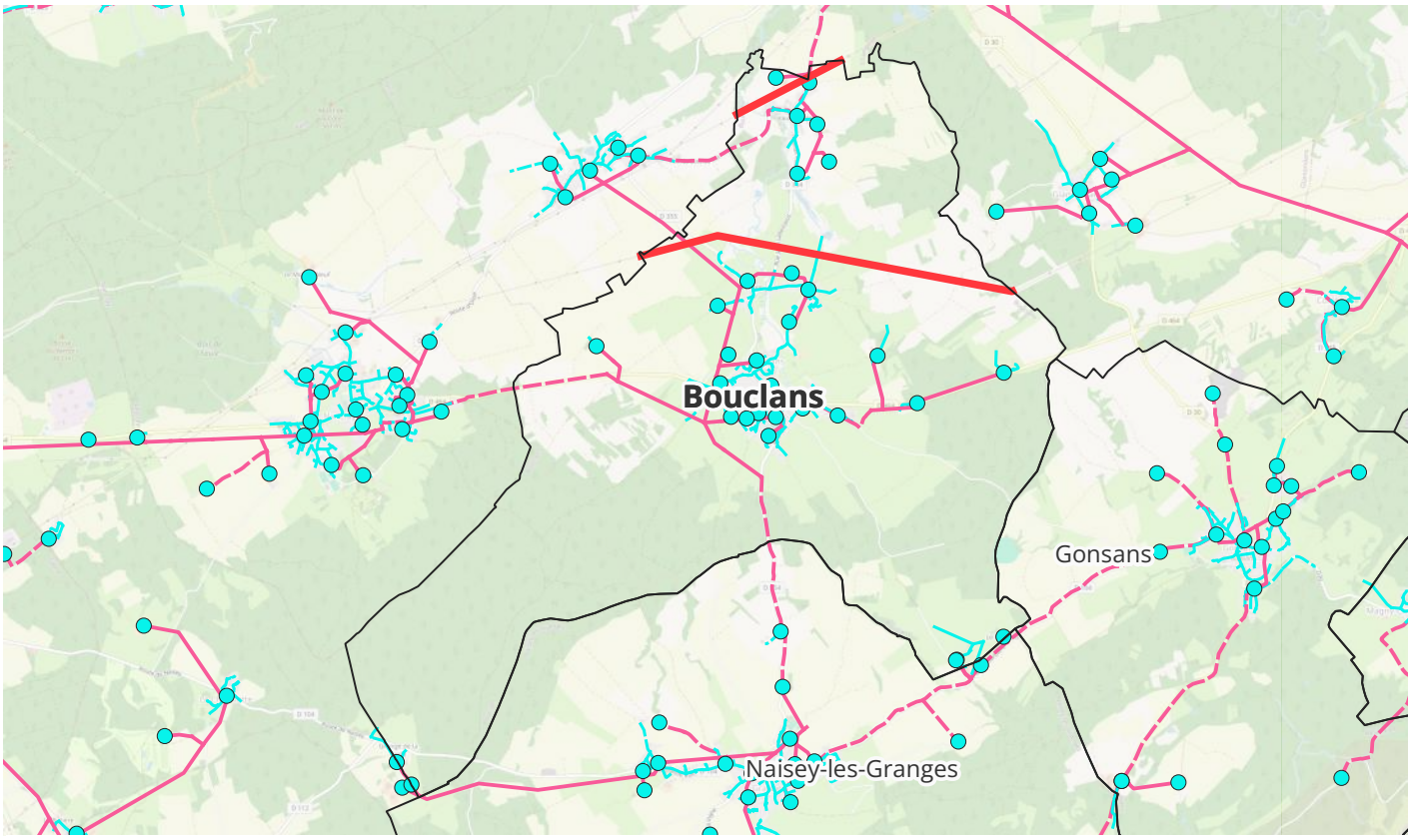

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

► Ne touchez jamais une ligne, même en câble isolé,

► Ne vous approchez pas, et n'approchez pas d'objet à moins de 5 mètres des lignes,

► Ne touchez jamais un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé,

► Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez le service de dépannage électricité d'ENEDIS,

► Ne faites pas de feu sous les lignes électriques.

SERVICE DEPANNAGE d'ENEDIS : 0811 010 212 (service 0,05euros/appel).
Service disponible 24h/24 et 7j/7.

ACCIDENT ÉLECTRIQUE
CONDUITE À TENIR

SELON LA NF C 18-510

1 ÉVITER LE SUR-ACCIDENT

La personne formée au risque électrique, désignée par son employeur, doit :
- INTERDIRE à toute personne d'approcher la victime ou la zone à risque.
- EN BASSE TENSION : mettre hors tension par manœuvre d'urgence.
- EN HAUTE TENSION : demander la mise hors tension à une personne qualifiée.

2 DONNER L'ALERTE

- Prévenir ou faire prévenir les secours spécialisés internes ou externes prévus dans les INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ.
Coordonnées téléphoniques des services d'urgence :
- le 18 (sapeurs-pompiers),
- le 15 (SAMU),
- le 112 (services d'urgence) ;
- le service d'urgence de l'entreprise.

18 POMPIERS
15 SAMU
112 SERVICES D'URGENCE

N° D'URGENCE DE L'ENTREPRISE

3 PORTER SECOURS

Faire dégager l'accidenté de tout contact avec des conducteurs ou pièce conductrice encore sous tension par une personne qualifiée et connaissant l'installation ou l'ouvrage.
Le dégagement doit être effectué en utilisant des équipements appropriés : perche à corps, gants isolants, tapis ou tabouret adapté à la tension de l'installation ou de l'ouvrage.

ALU-MÉTAL 06/11 AM-05

LE RISQUE NUCLEAIRE

De quoi s'agit-il ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet.

Les risques pour la population sont causés par la dispersion des particules radioactives dans l'air et leur dépôt dans l'environnement. L'organisme peut être exposé à la radioactivité de deux manières :

► Par irradiation, c'est-à-dire par exposition directe aux rayonnements issus des dépôts radioactifs dans l'environnement.

► Par contamination, si des particules radioactives se déposent sur la peau ou si elles sont avalées ou respirées.

C'est le niveau d'exposition qui va déterminer la nature des conséquences pour la santé

Il n'existe pas d'installation nucléaire en région Bourgogne-Franche-Comté. Il n'existe donc pas de risque immédiat. Pour autant les accidents tels que la catastrophe nucléaire de Tchernobyl survenue en 1986 ont démontré que la radioactivité peut porter sur des distances importantes.

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Indirectement, le changement climatique peut influencer les conditions de refroidissement des réacteurs ou provoquer des événements extrêmes, comme des inondations, qui augmentent les risques.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Selon DDRM 2020
NON

Selon georisques.gouv.fr 2024
NON

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est potentiellement concerné per des incidents sur des installations en France ou même en Europe.

Les installations nucléaires civiles en France et en Europe en 2024

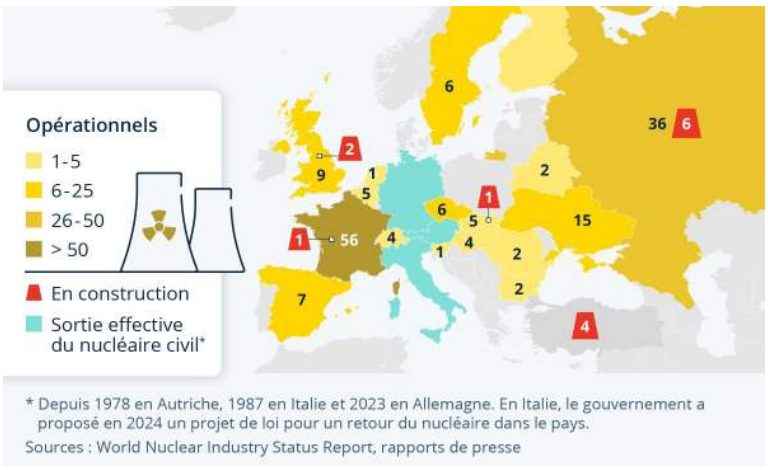

Source : Statista

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

Aucune mesure particulière de prévention sur la commune.

PROTECTION

Aucune mesure particulière de protection sur la commune.

LE RISQUE NUCLEAIRE

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

► Suivez les consignes données par les autorités.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant,** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires** sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

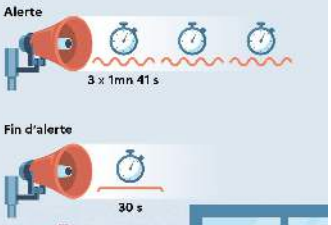

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT,** laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE,** uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

Pendant toute la durée de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours

RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

votre logo

LE RISQUE TERRORISME – ATTENTATS

De quoi s'agit-il ?

Les terroristes agissent la plupart du temps en vue d'un objectif politique, identitaire ou idéologique.

Pour l'atteindre, ils cherchent à briser l'unité des sociétés qu'ils attaquent en fracturant les liens fondamentaux qui les composent. Ils ont recours à des modes d'action qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs. Il vise préférentiellement des infrastructures publiques, des transports ou des sites sensibles, et frappe sans discernement les civils. La violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements .

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Le changement climatique, en augmentant les tensions liées aux ressources naturelles ou aux migrations, pourrait indirectement accroître la vulnérabilité à ces risques.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est potentiellement concerné.
Les établissements recevant du public sont plus particulièrement concernés. Cf. carte et liste pages suivantes.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► La posture Vigipirate permet de définir le niveau d'effort sur la sécurité à déployer au regard du risque attentat pour les lieux de culte et les établissements scolaires, les rassemblements festifs, culturels et religieux, les transports et les bâtiments publics et institutionnels.

PROTECTION

Aucune mesure de protection particulière vis-à-vis de ce risque n'est mise en oeuvre.

LE RISQUE TERRORISME – ATTENTATS

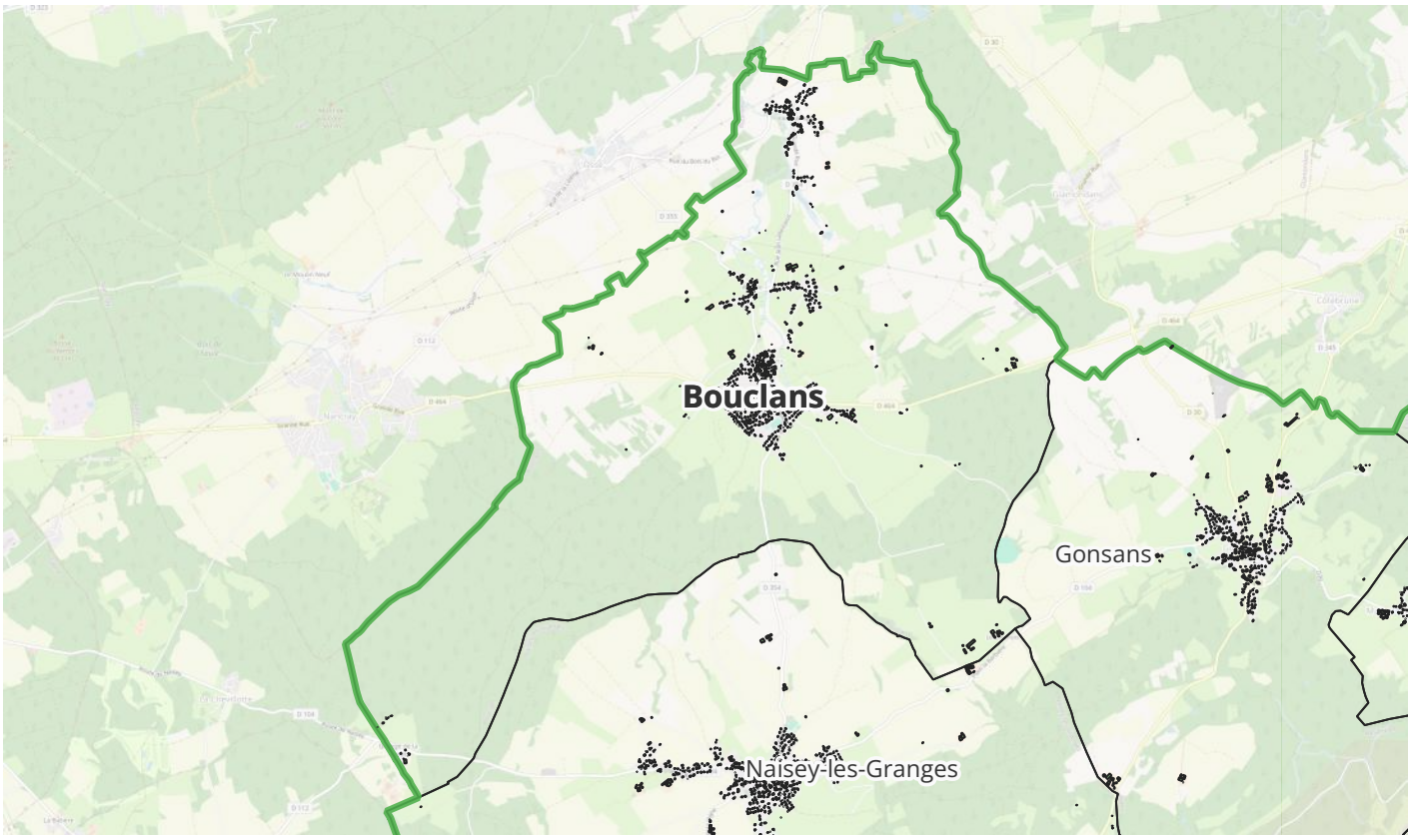

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

AVANT

► Apprenez la configuration des lieux de vie et des sites que vous fréquentez habituellement : bâtiment, rue, quartier, agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours...
► Soyez un citoyen attentif aux autres et à votre environnement.
► Continuez à porter, sur les autres, un regard ouvert et non de crainte.
► Signalez toute situation ou tout comportement à risque.
► Prévenez le basculement vers un comportement criminel d'un individu en le signalant, avec le souci de protéger la population mais également l'individu en question contre lui-même.
► Veillez à ce que votre propre comportement ne mette pas en danger la sécurité des autres (fausse rumeur, etc.) et qu'il n'entretienne pas un climat de peur.

PENDANT

► cf.infographie page suivante

Liste des établissements recevant du public recensés, sur la base des données DDT du Doubs 2022

Référence de l'ERP	Libellé de l'ERP	Type de l'ERP (Code)	Catégorie de l'ERP (Code)	Etat de l'ERP	Avec sommeil
E078.00003	EGLISE SAINT LEGER	V	3	Ouvert	NON
E078.00011	ESPACE CULTUREL ET COMMERCIAL	L	3	Ouvert	NON
E078.00021	SALLE POLYVALENTE VAUCHAMPS	L	4	Ouvert	NON

Les types d'ERP :

J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées
L	Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
M	Magasins de vente, centres commerciaux
N	Restaurants et débits de boissons
O	Hôtels et pensions de famille
P	Salles de danse et salles de jeux
R	Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
S	Bibliothèques, centres de documentation
T	Salles d'expositions
U	Établissements sanitaires
V	Établissements de culte
W	Administration, banques, bureaux
X	Établissements sportifs couverts
Y	Musées

Les catégories d'ERP :

Effectif admissible	Catégorie
à partir de 1 501 personnes	1
de 701 à 1 500 personnes	2
de 301 à 700 personnes	3
jusqu'à 300 personnes	4
inférieur aux seuils d'assujettissement	5

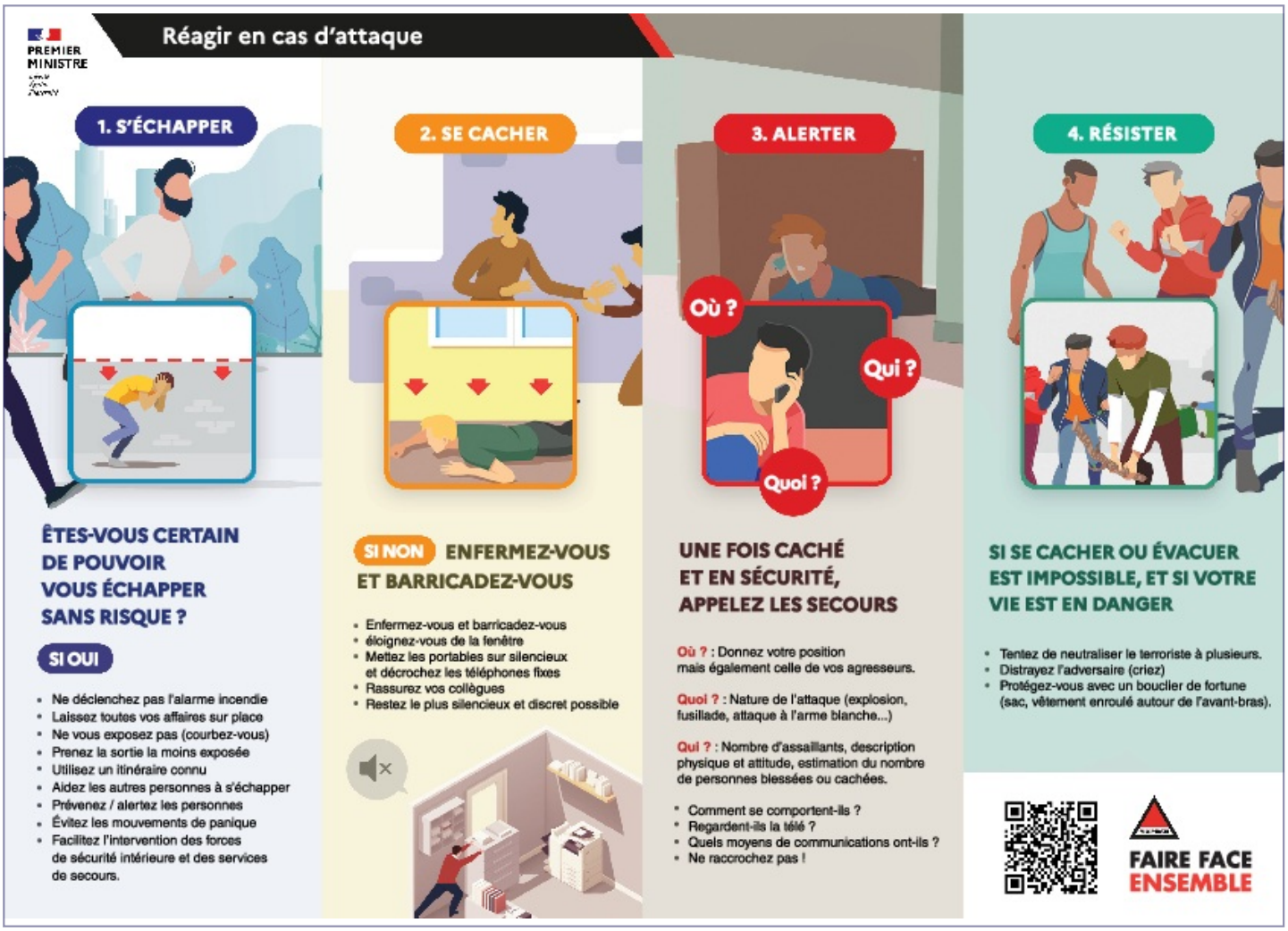
PREMIER MINISTRE
Réagir en cas d'attaque
1. S'ÉCHAPPER
2. SE CACHER
3. ALERTER
4. RÉSISTER
Où ?
Qui ?
Quoi ?
ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?
SI OUI
Ne déclenchez pas l'alarme incendie
Laissez toutes vos affaires sur place
Ne vous exposez pas (courbez-vous)
Prenez la sortie la moins exposée
Utilisez un itinéraire connu
Aidez les autres personnes à s'échapper
Prévenez / alertez les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.
SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS
Enfermez-vous et barricadez-vous
éloignez-vous de la fenêtre
Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
Rassurez vos collègues
Restez le plus silencieux et discret possible
UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS
Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.
Comment se comportent-ils ?
Regardent-ils la télé ?
Quels moyens de communications ont-ils ?
Ne raccrochez pas !
SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER
Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
Distrayez l'adversaire (criez)
Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).
FAIRE FACE ENSEMBLE

LE RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT PUBLIC

De quoi s'agit-il ?

Les accidents de transport public se distinguent par l'importance du nombres de victimes et fon t l'objet de porcédure particulière de la part des seruces de secours (ACCITRAPU).

Quelle évolution sous l'effet du changement climatique ?

Indirectement, les conditions climatiques extrêmes induites (fortes pluies, canicules, verglas) par le changement climatique peuvent accroître la probabilité d'accidents.

NIVEAU DE RISQUE sur la commune

Risque en émergence
Indirectement

DOMMAGES POSSIBLES

aux personnes ◄

aux biens ◄

à l'environnement ◄

LOCALISATION SUR LA COMMUNE

De manière diffuse, l'ensemble du territoire communal est potentiellement concerné.

EVENEMENTS MARQUANTS : Chronologie des évènements et accidents connus sur la commune

GESTION DU RISQUE

PREVENTION

► Entretien régulier des infrastructures routières par les gestionnaires : DIR-Est, Conseil départemental, communes.
► Entretien régulier des infrastructures ferroviaires par SNCF réseau. Rénovation importante en 2 phases entre 2019 et 2024.

PROTECTION

► Plan NOVI (nombreuses victimes) des services de secours
► Plan blanc des hôpitaux

LE RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT PUBLIC

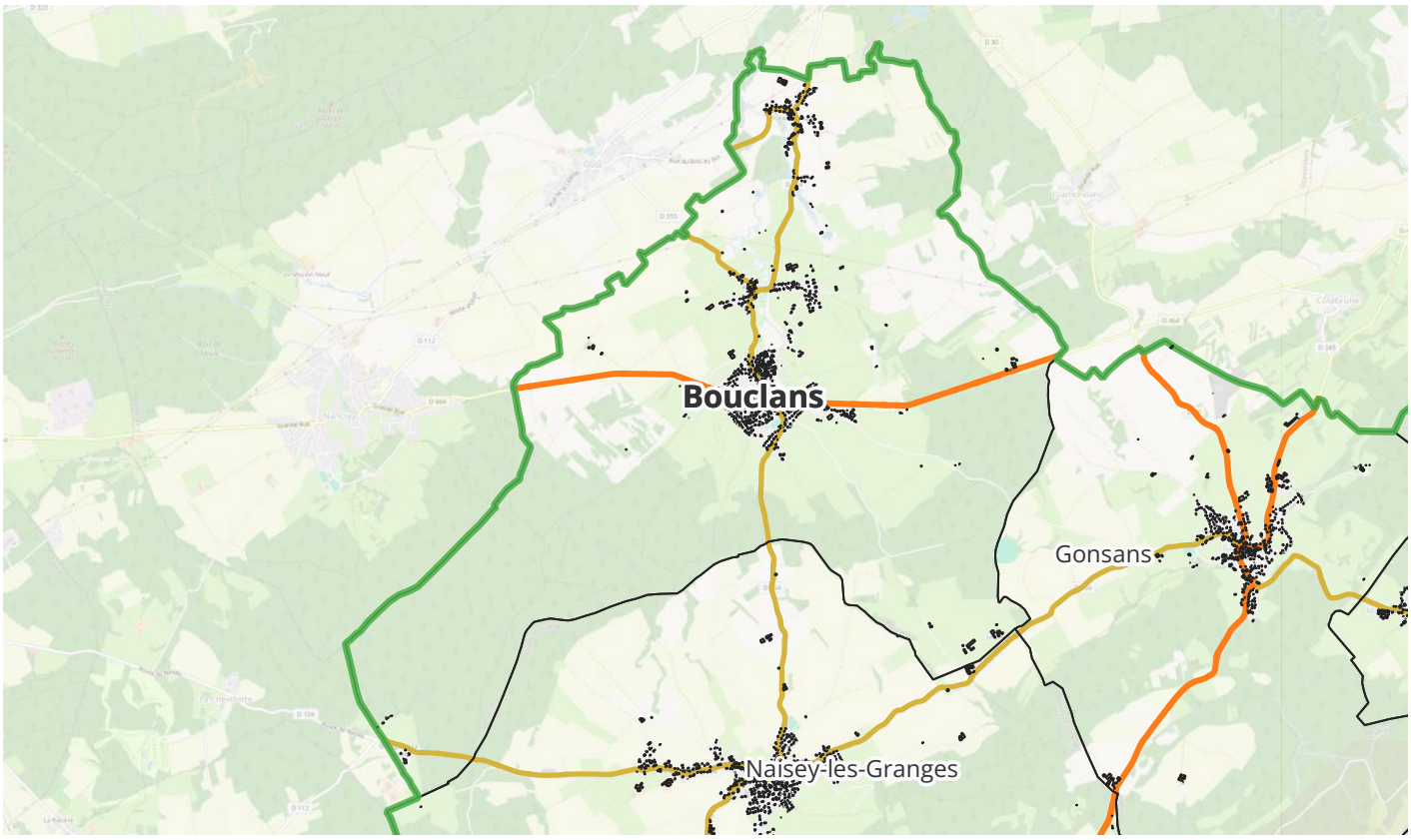

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident de transport public

► Protégez et balisez les abords pour éviter un «sur-accident».
► Faites s'éloigner les personnes situées à proximité.
► Ne fumez pas.
► Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).

En cas de fuite de produit :

► N'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact : lavez-vous et si possible changez-vous).
► Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.
► Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri.
► Ne fumez pas et éteignez toute flamme. Evitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

Portes du Haut-Doubs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES